« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Article L.2312-1 du CGCT

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Conseil municipal du 14 décembre 2023

Sevran
www.ville-sevran.fr

Table des matières

Partie I. Le contexte 5
I. Le contexte international et son impact sur les choix budgétaires 5
II. A Sevran 14
Partie II. La consolidation du projet de ville 20
I. La ville résiliente 20
II. La ville stationnaire : faire la ville sur la ville 23
III. La Ville verte 24
IV. Le cadre de vie apaisé – une ville attractive 26
Partie III. La mobilisation pour les Sevranaises et les Sevranais 29
I. Pallier les insuffisances des politiques nationales 29
A. L'action sociale et solidaire 29
B. Santé et inclusion 31
C. L'amélioration de la sécurité 33
II. La ville qui favorise le lien social 36
A. Une dynamique culturelle 36
B. Une année particulière pour le sport 37
C. Emploi / Formation 38
D. Les services publics au cœur des quartiers 39
III. Une ville qui émancipe 41
A. Un accueil qualitatif et inclusif pour la petite enfance 41
B. Une ville engagée pour l'épanouissement de tous les enfants 42
C. L'autonomie et l'émancipation de la jeunesse 44
D. Des seniors dynamiques 45
Partie IV. Des ressources humaines dynamiques 47
I. La structuration des effectifs 47
A. Détail de la répartition des effectifs 47
B. Par statut, catégorie et par nature des postes 48
C. Par filière 49
II. Le temps de travail 49
III. Evolution de la masse salariale 50
A. Les augmentations exogènes 50
B. Les augmentations endogènes 52
IV. Conclusion et projection sur l'année 2024 54

A. Evolution de la masse salariale 54
B. Une maitrise de la masse salariale à assurer 54
Partie V. ANNEXE I – Les données financières – rapport de rétroprospective 56
I. LES GRANDES MASSES FINANCIERES 56
A. Les masses budgétaires 56
B. Soldes financiers 56
C. Fonds de roulement et résultat prévisionnel 56
D. Endettement 56
II. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 57
A. Soldes intermédiaires de gestion 57
B. Epargne brute 57
C. Une vigilance pour prévenir l'effet ciseaux 58
III. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT 59
A. Encours de dette et emprunts nouveaux 59
B. Annuités de la dette 59
C. Ratio de désendettement 60
IV. LA FISCALITE DIRECTE 61
V. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 62
A. Les recettes de fonctionnement 62
B. Les dépenses de fonctionnement 64
VI. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 66
A. Les recettes d'investissement 66
B. Les dépenses d'investissement 67
VII. LES RATIOS 69
Partie VI. ANNEXE 2 - La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : un enjeu majeur pour la ville de Sevran 70
I. La semaine des droits des femmes du 6 au 11 mars 2023 70
II. Agir contre les violences faites aux femmes 72
III. La mobilisation en faveur de la prévention de la prostitution des mineur.es 74
IV. Faire une ville qui aide aux démarches, au plus près des habitants 74
V. Faire une ville d'inclusion 75
VI. Les perspectives pour 2024 75
Partie VII. ANNEXE 3 - Plan pluriannuel d'investissement 77

Avant-propos

Le rapport d'orientations budgétaires présenté au Conseil municipal du 14 décembre 2023 précède le vote du budget qui aura lieu à la séance du Conseil municipal du 8 février 2024, dans le respect du cadre légal fixé par le CGCT et le droit budgétaire, mais aussi des orientations politiques fixées depuis 2018 pour le redressement des comptes. C'est donc un budget que nous discuterons qui affirmera notre volonté d'agir et d'investir pour aller plus loin dans les urgences écologiques, sociales et sociétales que nous traversons.

Cette année encore, nous portons des orientations ambitieuses pour Sevran et pour ses habitantes et habitants.
Ces orientations sont celles que la majorité fixe à l'administration ; ce sont celles qui ne pourront être mises en œuvre que grâce à la mobilisation de l'ensemble des agents de notre collectivité. C'est grâce à eux, à leur engagement et à leur sens du service public que nous pouvons répondre aux besoins des sevranaises et des sevranais.

Conformément aux souhaits exprimés lors du débat d'orientations budgétaires 2023, le document d'orientations budgétaire a été raccourci.
En effet, il demeure un document budgétaire de prospective, qui contient des orientations budgétaires et politiques pour l'année qui vient, mais aussi sur le plus long terme.
Cette évolution s'appuie également sur la réforme de la comptabilité publique, avec la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire M57 et du règlement budgétaire et financier de la collectivité. Cette réforme se conclura par la rédaction du Compte financier unique, bilan de l'exécution budgétaire de l'année, et donc de l'activité de la collectivité. Ce document remplacera par conséquent dès juin 2024 le compte administratif et le compte de gestion.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être pour Sevran, pour les Sevranaises et les Sevranais un point de repère et de stabilité dans un contexte international et national mouvant et incertain. Ce rapport consolide le cap du projet de ville porté par la majorité municipale. Il affirme la volonté de faire une ville qui protège et qui l'assume.

Partie I. Le contexte

Le budget pour 2024 répondra aux défis qui s'imposent à nous : l'urgence climatique, avec un plan d'investissements forts et soutenables pour l'avenir, la garantie d'un service public fort, et le maintien d'une perspective financière saine, absolument indispensable pour faire face à l'inflation et à l'explosion des dépenses contraintes.

I. Le contexte international et son impact sur les choix budgétaires

Répondre à la crise climatique est le premier axe de ce budget. L'été 2023 a été le plus chaud de l'histoire de l'humanité ! Partout, les phénomènes climatiques extrêmes se multiplient. Deux exemples qui démontrent que le problème est d'une ampleur sans précédent : au Canada, ce sont 15 millions d'hectares de forêts qui ont brulé, en Argentine, la température est de 38°C en Argentine, en plein hiver austral !

Le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a encore tiré la sonnette d'alarme dans son communiqué de presse du 6 septembre 2023 : « *l'effondrement climatique a commencé* ». Il a ajouté, la nécessité de ne pas affaiblir la réponse politique : « *Nous pouvons encore éviter le pire du chaos climatique. Et nous n'avons pas un instant à perdre* ». Pour autant, que de ralentissements et de renoncements, même symboliques, de l'ensemble de la communauté internationale : après une coupe du Monde de football dans des stades climatisés au Quatar, la COP 28 a eu lieu cette année au Dubaï ! Les Jeux Asiatiques d'Hiver 2029 auront lieu en plein désert d'Arabie Saoudite ! Or, l'inaction climatique a déjà un coût très élevé pour notre cadre de vie, notre environnement et nos finances et nous savons que ce coût sera insoutenable pour les générations futures. Le journal Le Monde nous apprend qu'à cause du réchauffement climatique, « *le produit intérieur brut (PIB) mondial a perdu 0,6 %. La Chine est particulièrement touchée (1,3 % de PIB évaporé), les Etats-Unis nettement moins (0,3 %).*

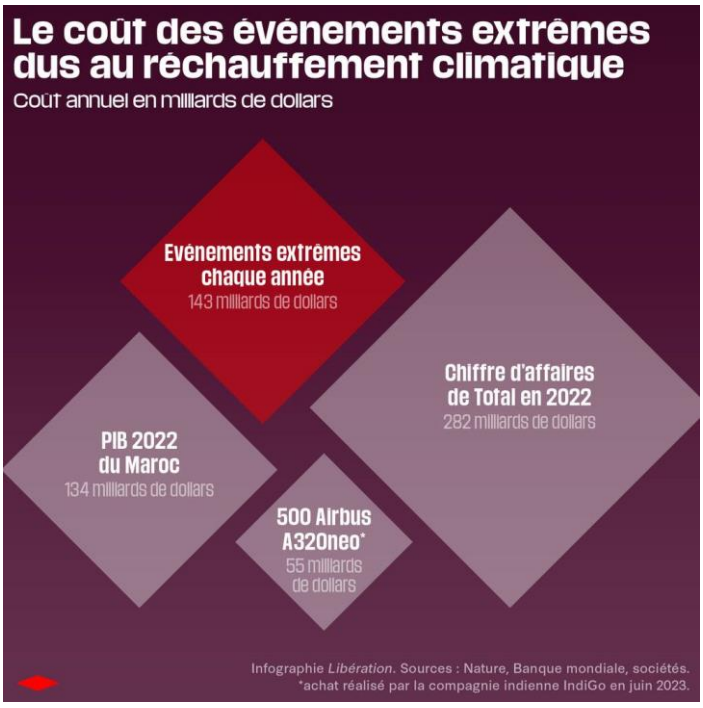

Figure 1 - Libération - Juin 2023

L'Europe, elle, se trouve entre les deux : la Grèce et l'Espagne ont abandonné respectivement 0,9 % et 1 % de PIB, devant l'Italie (0,5 %) et la France (0,1 %) »[1].

Comment continuer de faire peser sur la population le prix de cette inaction quand les plus gros responsables de la catastrophe climatique réalisent, grâce au modèle économique dans lequel nous vivons, des bénéfices records ? Ceci justifie pleinement la dénonciation du système Total par des associations comme « Notre affaire à tous » et les « écomaires » et à laquelle participe Sevran.

C'est la question du vivant qui se pose tous les jours : de nombreux scientifiques parlent de la sixième extinction[2] faute pur de nombreuses espèces d'avoir eu le temps de s'adapter, « *Le réchauffement climatique - engendré par les gaz à effet de serre émis principalement par l'usage humain de l'énergie fossile - est appelé à devenir une cause majeure d'extinction des espèces animales et végétales, selon le WWF, dont l'Indice Planète Vivante (IPV) a mis en évidence une perte de 69 % des populations (en effectif et non en nombre d'espèces) de vertébrés sauvages - poissons, oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles - entre 1970 et 2018 (WWF, 2022)* »[3].

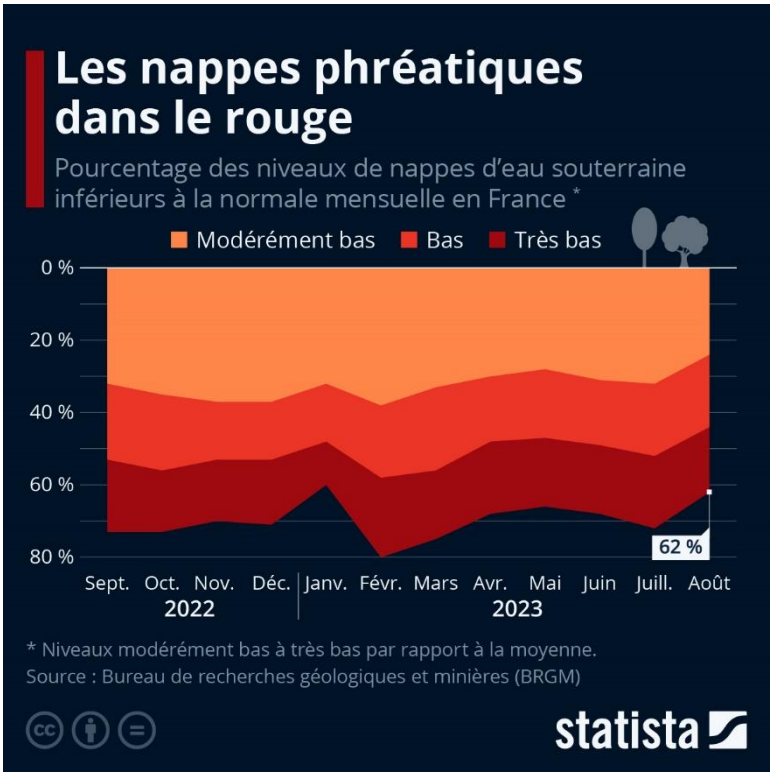

Figure 2 - Bureau de recherches géologiques et minières - 2023

En France, outre les températures qui explosent, ce sont les nappes phréatiques qui se vident de façon alarmante ! Ceci remet en cause à la fois notre modèle agricole et notre modèle de distribution d'eau et rend d'autant pertinent le changement de cap du projet Terre d'Eaux.

Les guerres, qui se multiplient dans le monde, en Ukraine au Moyen-Orient bientôt au Vénézuela et au Guyana, aggravent la situation et augmentent de caractère anxiogène de l'époque actuelle. Les menaces d'utilisation de l'arme nucléaire, le terrorisme et ses

[1] Le Monde, Eric Albert, 11 août 2023
[2] Voir notamment R.H. Cowie The Sixth Mass Extinction: fact, fiction or speculation?, *Biological Reviews* 2022, cité *in* newsletter du Muséum d'histoire naturelle, 11 janvier 2022
[3] *In GEO*, 15 février 2023

ramifications financières, le chantage aux matières premières et en premier le lieu sur le blé font partie des armes déployées par des régimes ou des organisations qui ne reconnaissent plus l'Humanité et s'éloignent chaque jour des droits de l'Homme.

La guerre en Ukraine, intervenant d'emblée après la crise du Covid-19 a eu pour conséquence une crise économique marquée par une hausse des matières premières et une explosion des cours de l'énergie. Pour la France, de 50 euros/MWh (mégawattheure) en début d'année 2021, le prix de l'électricité est passé à 222 euros/MWh en décembre 2021. Au cours de l'été 2022, le prix de l'électricité prévue pour être livrée en 2023 est monté jusqu'à 1000 euros. Ceci se répercute bien évidemment sur la facture des entreprises et des ménages, ce qui accélère alors l'inflation, déjà en hausse depuis début 2021 et la reprise économique post-covid.

Cette augmentation vient aussi du fait de la trajectoire prise par la France de nucléariser sa production d'énergie. L'annonce du gouvernement de créer d'autres centrales et d'autres EPR, alors que celui de Flamanville est une catastrophe budgétaire (selon la Cour des comptes 19.1 milliards d'euros au lieu des 3.3 milliards prévus initialement) risque d'augmenter encore plus la facture des usagers.

Les consommateurs n'ont pas été protégés bien au contraire par le mécanisme de construction des prix tel que prévu dans le marché européen de l'électricité. En revanche les revendeurs d'électricité en ont largement profité. Ainsi, la filiale de trading d'ENGIE a vu son bénéfice passer de 365 millions en 2021 deux milliards d'euros en 2022 en plein crise de l'énergie

Conséquence de la hausse de l'énergie : une explosion sans précédent des dépenses contraintes sur les ménages, en particulier les plus pauvres, et des inégalités qui se creusent encore davantage. En 2023, on compte 10% en plus pour les fournitures scolaires, 18.4% d'augmentation pour l'alimentation, 31% pour l'électricité. Or, comme le note le FMI, la hausse des profits est responsable de 45 % de l'inflation, contre 40 % pour les coûts d'importation (essentiellement énergie et matière première) et seulement 25 % pour la hausse des salaires[4]. Quatre associations de défenses des consommateurs ont adressé une lettre

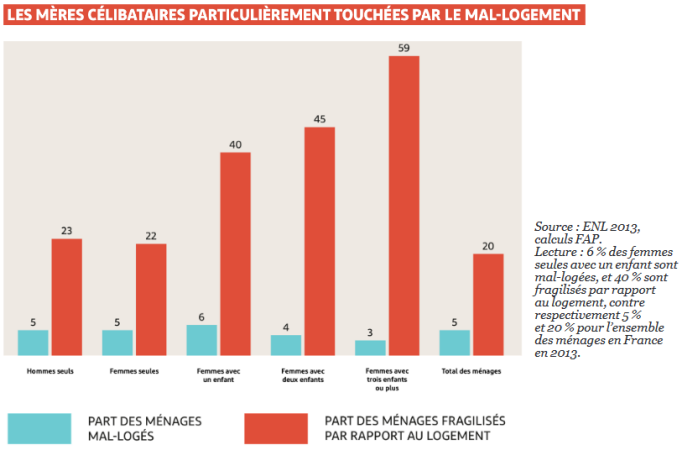

Source : ENL 2013, calculs FAP.
Lecture : 6 % des femmes seules avec un enfant sont mal-logées, et 40 % sont fragilisés par rapport au logement, contre respectivement 5 % et 20 % pour l'ensemble des ménages en France en 2013.

Figure 3 - Fondation Abbé Pierre - Rapport sur le logement 2023

[4] FMI, « *As the Chart of the Week shows, the higher inflation so far mainly reflects higher profits and import prices, with profits accounting for 45 percent of price rises since the start of 2022. That's according to our new paper, which breaks down inflation, as measured by the consumption deflator, into labor costs, import costs, taxes, and profits. Import costs accounted for about 40 percent of inflation, while labor costs accounted for 25 percent. Taxes had a slightly deflationary impact* » -

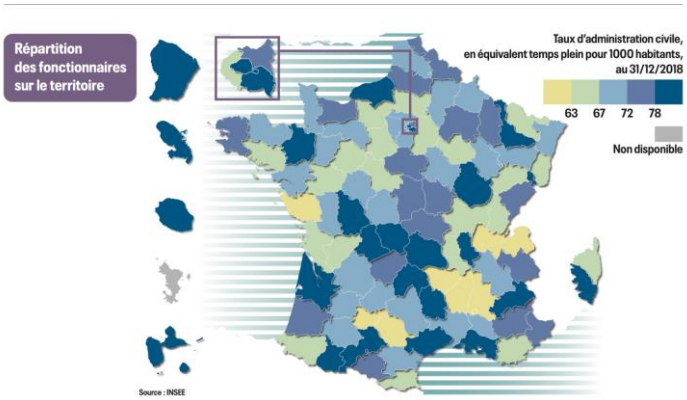

Figure 4 - La Croix Hebdo - 18 novembre 2023

ouverte le 29 novembre au président de la République demandant une transparence totale et immédiate sur les marges nettes par produit réalisées par les géants de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution. Selon l'association Familles rurales, les deux-tiers de l'inflation trouvent leur origine dans des profits excessifs.

Comme pour l'électricité, ceci justifie d'autant plus une la revendication de la mise en place d'une taxe sur les surprofits, au nom de la justice sociale et de la justice environnementale

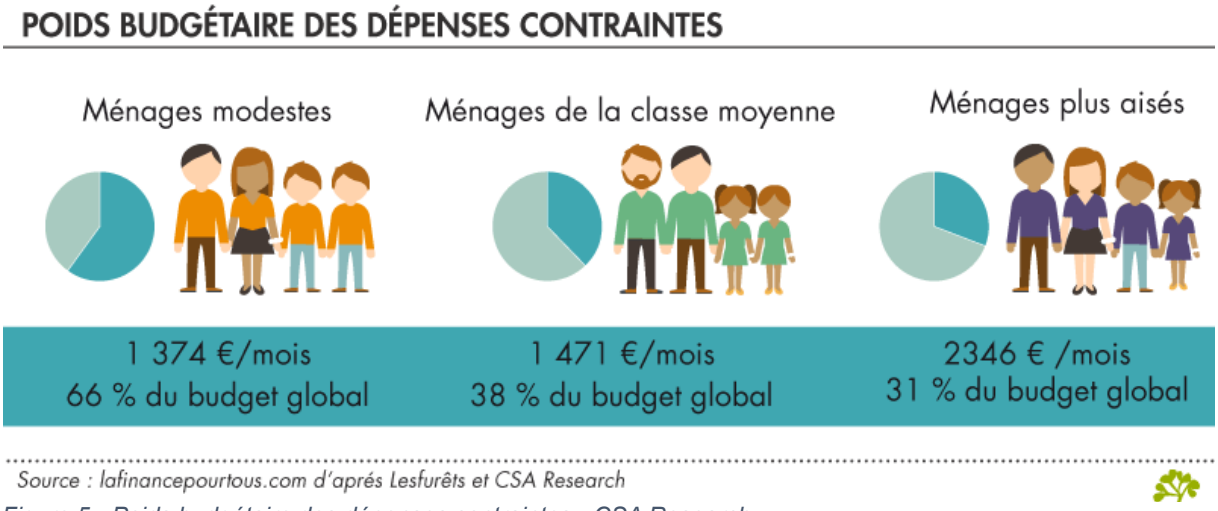

Figure 5 - Poids budgétaire des dépenses contraintes - CSA Research

Les familles monoparentales et les femmes sont les plus touchées, comme le révèle le rapport 2023 du Secours catholique[5]. Ce sont les inégalités qui s'accroissent, par une politique du gouvernement qui creuse davantage l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. La hausse des prix du logement, la baisse des APL, le ralentissement de la construction immobilière accélère encore ces inégalités. Par ailleurs, l'organisation OXFAM pointe le désengagement de l'Etat face à la « bombe sociale » qu'est la crise du logement, au profit de résidences privées pour les séniors et les étudiants dans son rapport « Logement : inégalités à tous les étages ». L'organisation estime que l'Etat s'efface sur la question de la fiscalité quand l'existence de véritables niches a coûté à elles seules 11 milliards d'euros en 12 ans, ce qui aurait permis de financer plus de 70 000 logements sociaux. La fondation Abbé Pierre indique dans son rapport 2023 : « *Faute d'ambition affichée en la matière et en l'absence de mesures*

[5] Secours catholique, *Etat de la pauvreté en France 2023 – les femmes en première ligne*, 2023

spécifiques, l'avenir s'annonce sombre alors que les besoins sont orientés à la hausse avec désormais 2,3 millions de ménages en attente de logement social. À cela plusieurs raisons. La première tient au ralentissement général de la construction de logements en France qui stagne en-dessous de 400 000 logements par an. La France est en effet passée de 437 000 mises en chantier en 2017, à 378 000 en 2022 »[6].

L'inégalité territoriale est de plus en plus marquée, et entretient un sentiment de relégation des habitantes et des habitants des quartiers prioritaires.

Ce sont ces quartiers qui concentrent les plus grandes fragilités.

Et c'est en Seine-Saint-Denis que ces fragilités sont les plus exacerbées. Faisant suite au travail des parlementaires Cornut-Gentille (LR) – Kokouendo (LREM) de 2018, le rapport des députés Christine Decodts (Renaissance) et Stéphane Peu (PCF) publié le 30 novembre 2023 sur « *L'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes* » dresse un constat d'échec de l'Etat.

Sous investissements dans les écoles, insécurité, trafics de drogue, désert médicaux, justice dégradée… cinq ans semblent avoir été perdus. La Seine-Saint-Denis reste le département le plus pauvre de France métropolitaine et reste sous dotée en fonctionnaires.

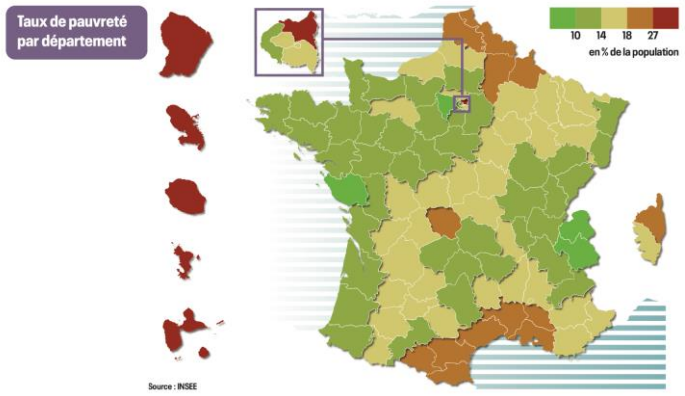

Figure 6 - La Croix Hebdo - 18 novembre 2023

Autre conséquence : l'aggravation de la précarité alimentaire (voire de l'insécurité alimentaire), dans le monde mais aussi en France. La banque alimentaire note qu'en 2023, en France « *3,5 millions de Français subissent l'insécurité alimentaire et ont aujourd'hui recours à un soutien alimentaire. Mais l'insécurité alimentaire n'est pas le fait d'une catégorie sociale unique en France et ses causes sont diverses : sociétales, individuelles ou une combinaison des deux. L'insécurité alimentaire concerne une population très hétérogène : des femmes seules avec enfants, des chômeurs, des jeunes non-qualifiés, des familles monoparentales, des ménages à bas-revenus, des*

[6] Fondation Abbé Pierre – *L'état du mal logement en France 2023,* 2023, p. 6-7. Ce rapport ajoute : « *En ce qui concerne la construction de logements sociaux, la raison principale du ralentissement tient à la réduction des capacités financières des organismes Hlm provoquée par les mesures d'économie adoptées au cours du précédent quinquennat, qui amputent les ressources des organismes Hlm de 1,3 milliard d'euros par an. À cela s'ajoute depuis 2018, la hausse de la TVA, alourdissant la ponction annuelle de 500 millions d'euros. Pire, la hausse des taux d'intérêt et du livret A alourdit la charge de la dette des bailleurs sociaux de près de 2 milliards par an, et risque ainsi d'hypothéquer les efforts pour augmenter le nombre de productions et de rénovations de logements sociaux* »

personnes bénéficiant d'un emploi précaire, des individus avec un emploi stable mais dont le salaire n'est pas suffisant pour faire face à leurs charges »[7]. A cette longue liste de victimes de cette paupérisation, il faut bien sûr ajouter les étudiants, qui souffrent aussi de la précarisation et de la hausse de leurs logements, alliée à la baisse des APL.

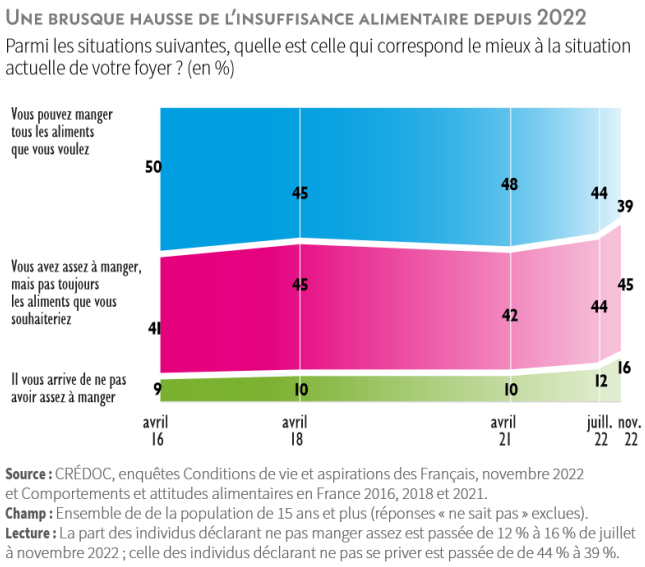

Figure 7 - CREDOC 2023

Le CREDOC indique quant à lui que « *la hausse de la précarité alimentaire est un phénomène récent : elle a surtout eu lieu entre juillet et novembre 2022, la part des personnes déclarant ne pas avoir assez à manger passant de 12 % à 16 %, soit + 4 points en cinq mois alors qu'elle n'avait augmenté que de 3 points entre 2016 et 2022* »[8]. La cause principale de cette situation est bien sûr l'inflation. En mars 2023, elle s'élevait à 5.7% sur un an pour l'ensemble des produits, mais sur 16% pour les seuls produits alimentaires.

Le budget des ménages consacré à l'alimentation et au bien-manger devient alors une question centrale dans la vie quotidienne : l'accès aux produits qui pèsent sur le budget des ménages (viandes, poissons, légumes et fruits) est un enjeu majeur pour de plus en plus de françaises et de français. Or, alors que la période de la crise sanitaire a montré les limites d'un système d'approvisionnement mondialisé, le gouvernement et l'Union européenne s'entêtent à renforcer cette dépendance alimentaire, en poursuivant la signature de traités de libre échange (le dernier en date, adopté par le conseil des ministres de l'UE avec la Nouvelle Zélande le 27 novembre 2023 autorise notamment l'entrée sur le marché européen du lait néozélandais, alors même que les règles sanitaires ne sont pas les mêmes, notamment sur l'utilisation plus permissive des produits phytosanitaires). Autre écueil, l'organisation de la pénurie à des fins spéculatives des organisations mondiales (ex. marché de Chicago pour le blé) ou de la grande distribution. Ce constat nous pousse à agir pour une autre pratique agricole plus vivrière et plus responsable du point de vue de l'écologie.

[7] Banque alimentaire – 2023. Voir aussi le communiqué de presse de la Banque alimentaire du 27 février 2023.
[8] CREDOC, étude n°329 – mai 2023

Entre l'inflation, le retour de la hausse du chômage, la hausse des emplois précaires, qui touche plus les femmes et les jeunes, le climat social, déjà érodé par la réforme des retraites se dégrade de plus en plus.

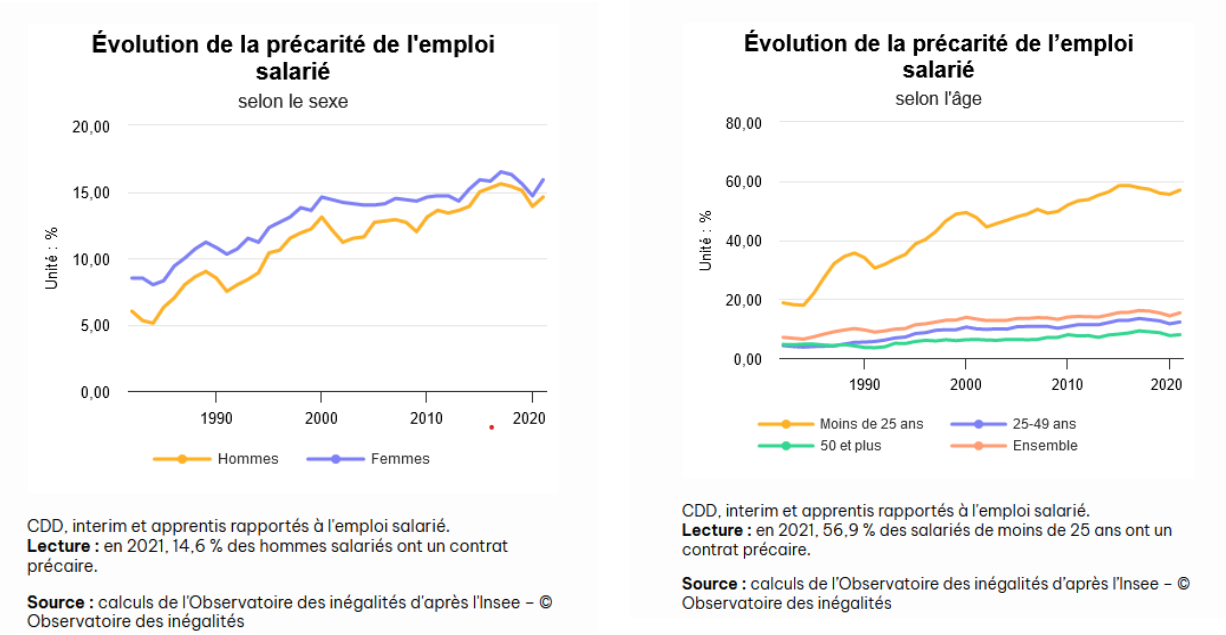

Figure 8 - Observatoire des inégalités - 2023

Ce climat social tendu se traduit aussi par un niveau de violences contre les élus qui n'a jamais été aussi élevé. On recense :

- 2 265 plaintes et signalements ont été recensés en 2022 (contre 1 720 en 2021) ;
- 32% d'agressions en plus, essentiellement contre les maires, entre 2021 et 2022 selon le ministère de l'intérieur dont 160 concernaient uniquement des violences physiques, une légère baisse par rapport à 2021 ;
- 15% de hausse estimée des agressions des maires et des conseillers municipaux en février 2023 selon l'Association des maires de France (AMF). Ce sont principalement des outrages (50%), des menaces (40%) et des violences volontaires (10%). Dans les trois quarts des cas, l'agression a lieu lors de « relations directes avec un administré »[9].

Face aux crises, l'Etat a voulu jouer un rôle d'amortisseur en multipliant les dispositifs d'aides sectorielles ou globales. Le bilan, c'est certes une économie qui a tenu le triple choc de la crise sanitaire, de la sortie de la crise sanitaire et de la hausse du prix des énergies, mais en creusant un déficit public, dont l'encours dépasse aujourd'hui les 3 000 milliards d'euros.
Ainsi, là où la loi de finances pour 2020 prévoyait des charges d'intérêt de la dette de 25.6 milliards d'euros, la loi de finances pour 2024 la fixe à 52.2 milliards d'euros.

[9] https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/290178-violences-contre-les-elus-quelle-protection

Mais après une période de souplesse accordée par la Commission européenne en matière d' « orthodoxie » budgétaire, l'heure est au rappel à l'ordre quant aux dépenses publiques et à l'endettement.

Le gouvernement entend maitriser la dépense, voire la réorienter : la loi de finances 2024 fixe un objectif de réduction de la dépense publique pour limiter cette tendance et entend aussi revoir l'évolution de leur programmation pour 2023-2027. *« Le montant du périmètre des dépenses de l'État est de 491 Md€ en 2024. Il s'élève sur la période de programmation couverte par le PLPFP à 505 Md€ en 2025, 512 Md€ en 2026 et 519 Md€ en 2027* »[10].

C'est sur la décentralisation que l'Etat prévoit de faire ces « orientations » de dépenses. Ainsi, la loi de finances pour 2024 prévoit une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Figure 9 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement - CEPAC 2023

L'Etat demande alors un effort sur les dépenses de fonctionnement, alors que les communes notamment ont à faire face à la hausse des dépenses structurelles : hausse de l'énergie, des charges du personnel dues à l'augmentation du point d'indice, des taux d'intérêt… L'Etat diminue ses reversements et ses aides, notamment le soutien exceptionnel 2023 pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui est passé de 1,5 milliard € à 400 millions € dans la loi de finances 2024. Le risque est alors celui d'un « effet ciseaux », où les dépenses structurelles seraient supérieures aux reversements de l'Etat et aux recettes issues de la fiscalité locale. L'effort fiscal, déjà très lourd, ne peut être une variable d'ajustement pour compenser les baisses d'engagement de l'Etat.

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

Figure 10 - Evolution des dotations de l'Etat - CEPAC 2023

La loi de finances est très loin des réponses nécessaires face à l'urgence climatique.

Elle propose la généralisation des « budgets verts » et l'inscription dans la nomenclature budgétaire de deux annexes : « Impact du budget pour la transition écologique », obligatoire et « État des engagements financiers concourant à la transition écologique », facultative.

Pourtant, l'ADEME rappelle : « *les collectivités locales sont en première ligne dans l'anticipation des conséquences du changement climatique sur leur territoire et sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Les modélisations démontrent que le coût de l'adaptation*

[10] Maitriser la dépense pour investir dans l'avenir – projet de loi de finances 2024 – MINEFI p.7

sera largement inférieur au coût de la réparation. Raison de plus pour agir dès maintenant en fonction des spécificités de son territoire : optimisation du confort des bâtiments grâce à l'énergie passive, protection contre les inondations, diversification des activités touristiques directement impactées par le climat, etc. »[11].

Enfin, dernier écueil, la fin de la taxe professionnelle en 2010 et de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020 ont marqué deux étapes cruciales dans le recours aux dispositifs de compensation, d'appels à projets, auxquels on ajoute pêle-mêle les fonds fluctuants de péréquation métropolitains, régionaux, territoriaux qui sont autant de limites à la libre administration des collectivités territoriales et à leur autonomie financière. Ne pouvant plus compter sur des ressources propres, les ressources issues de la fiscalité locale, les communes sont dépendantes de l'Etat et d'autres collectivités pour subvenir à leurs besoins. Or, ces transferts financiers ne sont jamais certains. La majorité actuelle est engagée dans une remise en cause systémique de l'autonomie financière des collectivités et donc du principe de libre administration.
Cette incertitude pousse alors à plus de prudence et à une responsabilité accrue en matière budgétaire, en gardant comme cap l'intérêt général et le service public.

[11] ADEME – 2023 : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/174-56

II. A Sevran

C'est avec ce cap que se construit le budget de Sevran pour 2024.
Cette année va être marquée par un évènement majeur : les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 qui vont donner un élan considérable à la Seine-Saint-Denis. Pour autant, il s'agit pour Sevran de continuer à répondre aux besoins du quotidien, en ayant pour axiome que chaque euro dépensé doit être un euro financé et un euro utile à la population.

Cet objectif est d'autant plus important que la dépendance de Sevran envers les reversements ou les subventions de l'Etat et des autres partenaires (Région, Métropole, Département et Territoire notamment) est plus forte.

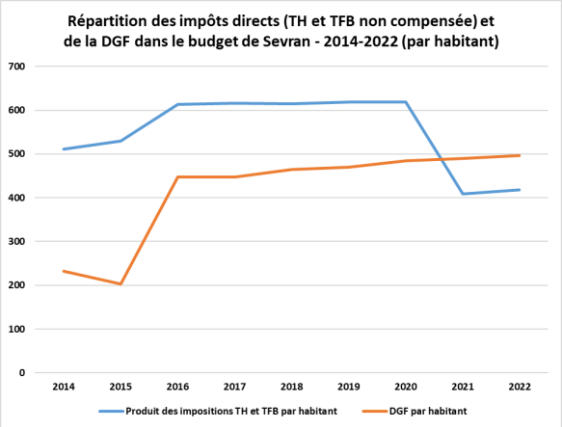

Figure 11 - Répartition des impôts directs non compensés et DGF - Ville - 2023

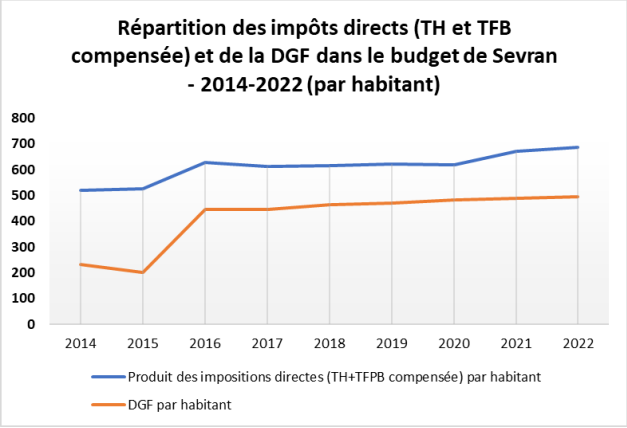

Figure 12 - Répartition des impôts directs compensés et DGF - Ville - 2023

En effet, comme le montrent ces deux diagrammes, les ressources propres de la Ville issues de la fiscalité directe sont inférieures à la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat lorsqu'elles ne sont pas compensées par le mécanisme du « coefficient correcteur » calculé par l'Etat en compensation de la suppression de la taxe d'habitation. Ceci prive alors la Ville du dynamisme – et de la réactivité – des recettes fiscales.
Il s'agit alors de mener, tous les ans, un bras de fer avec l'Etat pour obtenir les fonds nécessaires pour d'une part assurer les compétences obligatoires des communes (entretien des écoles, etc.) et d'autre part combler les manques d'un Etat chaque jour plus éloigné voire plus défaillant (sécurité, lutte contre la pauvreté, services publics de la solidarité).

Sevran a un projet pluriannuel d'investissement ambitieux tant du point de vue des équipements publics que de l'aménagement urbain. Pour assurer et sécuriser les

financements des investissements utiles à toutes et à tous, Sevran a renforcé ses liens avec d'autres institutions.
L'année 2023 a permis de renforcer les liens avec la Métropole du Grand Paris. Elle souhaite participer au financement des opérations de renaturation en ville. C'est ainsi par exemple qu'elle financera la végétalisation du centre-ville à l'occasion de la démolition de l'ancien commissariat. Elle finance par ailleurs le nouveau centre aquatique à hauteur de deux millions d'euros.

Sevran s'est engagée dans la rénovation urbaine avec le soutien de l'ANRU. A partir de 2024 et jusqu'à au moins 2040, les quartiers des Beaudottes, de Montceleux Pont-Blanc et de Rougemont seront rénovés, réhabilités grâce à un concours financier substantiel de l'ANRU à hauteur de 210 millions d'euros pour un total d'investissements estimé en 2020 à 330 millions d'euros. Cette opération est portée, d'après le code général des collectivités territoriales, par l'Etablissement public territorial (EPT) Terres d'Envol. La ville et l'EPT ont confié la maîtrise d'ouvrage de la première opération, les Anciennes Beaudottes, à la SPL SEQUANO par un traité de concession.
Après de longues négociations avec l'EPT, un accord a été trouvé sur le financement des dépenses restant à la charge des collectivités : la ville assurera 100% du reste à charge pour les équipements publics, le reste à charge des travaux d'aménagement sera réparti à égalité entre l'EPT et la ville. Une convention financière scelle cet accord.

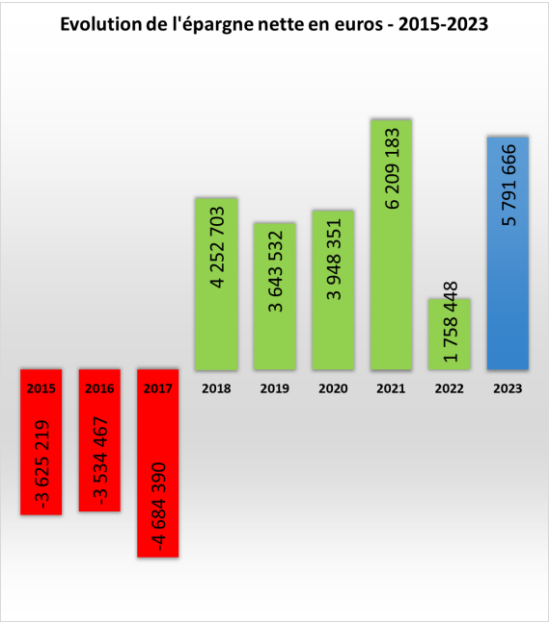

Figure 13 - Evolution de l'épargne nette - Ville - 2023

L'adoption en 2022 d'un Plan pluriannuel d'investissements permet de mieux identifier les dépenses sur l'ensemble de la durée des opérations et donne alors une vision au plus juste des inscriptions budgétaires. L'objectif est de pouvoir engager des projets d'équipements publics et d'aménagement urbain dans une vision de grand-moyen terme tout en préservant une trajectoire vertueuse entamée depuis 2018 pour nos finances locales. A la différence du financement des travaux de l'ANRU 1, le traité de concession avec la SPL SEQUANO permet d'externaliser le portage du coût total de l'opération et de lisser les dépenses relatives à la rénovation des anciennes Beaudottes jusqu'en 2035 pour les équipements et 2040 pour

l'aménagement ce qui facilite la construction d'une trajectoire pluriannuelle vertueuse et de maitriser l'évolution de la dette et du recours à l'emprunt.
L'épargne nette est en progression en 2023, ce qui laisse des possibilités d'accompagnement des investissements sur les fonds propres de la Ville.

Le point sur les subventions CAF

Petite enfance et aide à la parentalité	920 000€
Développement local, vie des quartiers, accès aux droits	147 000€
Enfance (périscolaire et séjours	427 000€
Jeunesse	27 000€
Total	**1 521 000€**

La loi de finances 2024 ouvre la possibilité aux EPT de s'attribuer des fonds de concours pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Sevran sera très attentive à la façon dont cette possibilité sera utilisée (ou non) par l'EPT pour financer des équipements utiles à toutes et à tous et veillera à un juste équilibre entre les huit villes qui le composent.

Sevran soucieuse de ses recettes

La ville est soucieuse des recettes dues. Le travail d'ajustement du FCTVA a permis une recette de 246 000€ en fonctionnement et 2 050 000€ en investissement.

La gestion rigoureuse et saine des finances de la ville permettra encore de demander à juste titre des moyens supplémentaires pour son développement. C'est une question de dignité et d'exigence d'égalité des territoires et entre les villes.

L'élaboration de la convention globale territoriale avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) a permis grâce à un échange fructueux de consolider les financements existants et d'identifier de nouvelles prestations au service des sevranais.

Malgré un contexte inflationniste~~,~~ la fin de l'aide de l'Etat pour amortir la hausse du prix de l'énergie (près de 132% en 2022), et une évolution de la dotation globale de fonctionnement quasi nulle, Sevran entend conserver un **« pouvoir d'agir »** qui permette de poursuivre son action. Pour ce faire, une gestion très exigeante des dépenses de fonctionnement est indispensable ainsi qu'une recherche active de financements complémentaires.
La part des dépenses récurrentes (personnel et gestion de la dette) continue à être inférieures aux recettes réelles de fonctionnement, ce qui garantit pour la Ville ce « pouvoir d'agir » et pour les sevranaises et les sevranais des services publics qui fonctionnent et qui sont en capacité de se mobiliser en cas de « coup dur ».

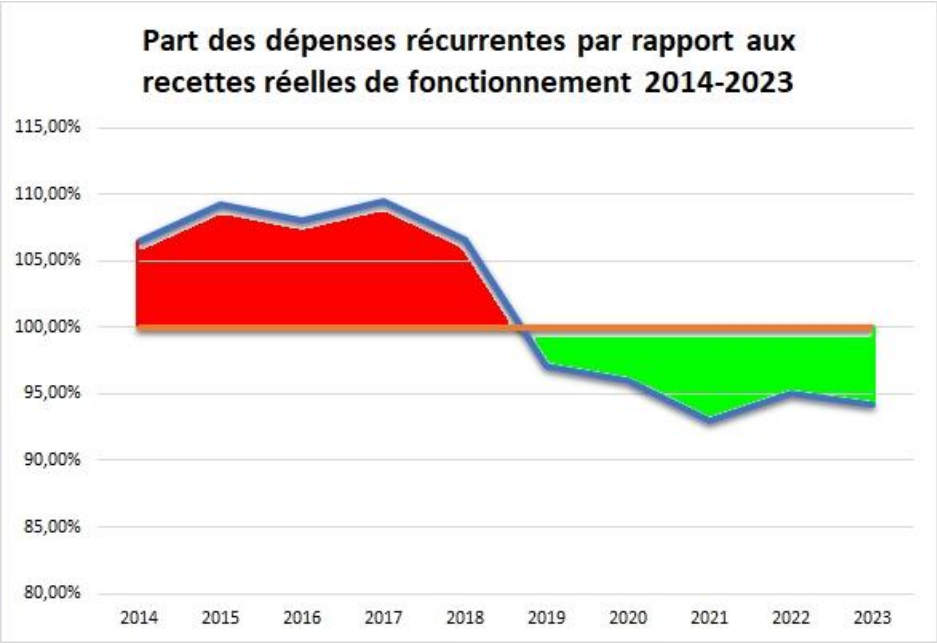

Figure 14 - Evolution du taux de rigidité : inférieur à 100%, qui laisse les marges de manœuvres à la ville

	Sevran	Aulnay-sous-Bois	Le Bourget	Drancy	Dugny	Villepinte	Tremblay-en-France	Le Blanc-Mesnil
	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022
Produits de fonctionnement total par habitant	**1 818**	1 937	1 587	1 718	2 226	1 989	3 563	1 905
Impôts locaux par habitant	**692**	773	752	657	763	794	1 073	735
Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement (% produits CAF)	**38,24%**	41,25%	47,34%	41,05%	34,28%	41,94%	30,80%	41,51%
DGF par habitant	**497**	145	102	294	423	131	15	289
Part de la DGF dans les produits de fonctionnement (% produits CAF)	**27,47%**	7,76%	6,44%	18,36%	18,99%	6,93%	0,42%	16,31%
Charges de fonctionnement par habitant	**1 658**	1 889	1 642	1 748	2 006	1 830	3 264	1 867
Charges de personnel par habitant	**930**	1 074	870	847	1 238	1 023	1 675	871
Charges de personnel en % des charges (en % des charges CAF)	**57,68%**	60,56%	54,72%	57,32%	63,64%	58,32%	53,67%	63,39%
Ressources d'investissement par habitant	**559**	434	1443	687	275	481	721	804
Subventions d'investissement reçues par habitant	**61**	102	1153	54	7	63	73	91
Excédent brut de fonctionnement par habitant	**236**	128	17	186	288	156	346	397
Capacité d'autofinancement par habitant	**196**	99	-2	122	281	140	365	396
Encours de la dette par habitant	**1 271**	2 024	1 133	2 036	174	881	189	1 713
Annuité de la dette par habitant	**196**	204	154	141	103	73	16	185
Fonds de roulement par habitant	**108**	243	-280	-145	226	182	387	199
Base TH par habitant	**34**	54	68	63	38	36	48	44
Base TFB par habitant	**978**	1 508	1 914	1 234	1 309	1 631	3 985	1 460
Produit TH par habitant	**12**	13	17	14	10	9	12	12
Produit TFB par habitant	**406**	465	666	509	625	778	1549	577
Produit TFB par habitant après application du coefficient correcteur	**675**	525	733	641	735	781	1073	712

Figure 15 - Sevran dans l'EPT et FCCT Territoire - Ville - 2023

FCCT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Socle	5 530 239	4 100 573	3 259 073	2 655 574	2 203 102	2 351 995	2 637 573
Exonération TH	218 499	221 121	234 014	228 020	228 476	228 746	228 746
Politique de la Ville	141 691	141 691	141 691	141 691	70 623	65009	38 181
Eaux pluviales	0	0	0	309 817	220 695	233 688	322 207
Habitat	0	337 239	647 478	550 381	256 531	149 250	132 031
RLPI					7 176	8043	7 567
PLUI					7 176	5039	52 458
Renouvellement urbain					25 190	139 008	48 279
Totaux	**5 890 429**	**4 800 624**	**4 274 228**	**3 885 483**	**3 018 969**	**3 180 778**	**3 444 248**

Cette exigence d'égalité nous la portons également pour les agents de la Fonction publique territoriale vis-à-vis de leurs collègues des Fonctions publiques d'Etat et hospitalière. Face à la reprise de l'inflation, l'Etat a pris des mesures salariales en direction des agents de la fonction publique territoriale (hausse du point d'indice, application de la revalorisation du SMIC…). Nous nous sommes battus politiquement au cours de l'été 2022 en intervenant auprès des parlementaires du département pour que les dispositions iniques prévues par le projet de loi de finances rectificatives soient modifiées pour un meilleur dispositif de compensation pour les collectivités. A côté des dépenses supplémentaires pour l'énergie et l'alimentation, les dépenses de personnel ont été prises en compte à hauteur de 50%. Ainsi Sevran a disposé au titre de 2022 d'une compensation versée par l'Etat de 1,9 million d'euros. Cette aide n'a pas été reconduite en 2023 et ne le sera pas en 2024. Pour les seules dépenses de personnel, les décisions prises par le gouvernement en 2022 et 2023 représentent 6,9 % des dépenses de personnel du budget exécuté 2023 et impactera a minima en attendant les décisions pour l'année prochaine, de 4 040 000 € la gestion en 2024 en intégrant la prime pouvoir d'achat qui sera versée au mois de janvier 2024.
En agissant ainsi, l'Etat met clairement un grand nombre de collectivités en difficulté. Et curieusement, c'est à ce moment-là qu'il se souvient du principe de libre administration. Ainsi pour la prime pouvoir d'achat, le gouvernement laisse aux maires la possibilité de l'accorder alors qu'elle a déjà été versée aux agents des 2 autres fonctions publiques. A Sevran, le choix a été fait par la municipalité de soutenir le pouvoir d'achat pour les agents qui ont les revenus les plus faibles. La prime pouvoir d'achat sera versée en janvier 2024 à ceux qui y ont droit, ce qui représente 540 000€ pour la Ville.

Depuis 2021, l'administration se renouvelle et se consolide pour faire face aux enjeux et défis du projet municipal au service des Sevranaises et des Sevranais
Pour accompagner cette transition de l'administration, l'équipe municipale a souhaité impulser en 2024 l'élaboration d'un projet d'administration basé sur une démarche participative
Cette démarche portée par un collectif de cadres se concrétisera dans un premier temps par un séminaire en janvier 2024 avec l'ensemble des encadrants de la collectivité, soit plus d'une centaine d'agents et se poursuivra jusqu'à la finalisation du projet d'administration.
Transition écologique, transformations urbaines, vieillissement de la population, accélération des crises sanitaires, énergétiques et sociales, management dans la complexité, accompagnement au changement sont autant de points qui seront abordés tout au long du travail avec les agents. Il s'agit de construire ensemble, l'adaptation de l'organisation et du fonctionnement de l'administration.

Parallèlement et dans la poursuite de la mission d’appui à la Direction des systèmes d’information menée en 2023, les moyens matériels et numériques de l’administration seront renforcés et modernisés avec notamment le renouvellement de la téléphonie, des logiciels de bureautiques et de messagerie. Le déploiement du renouvellement du parc informatique sera accéléré pour une finalisation en fin d’année 2024.

C’est sur ce chemin que Sevran évolue. Elle marche sur deux jambes : un projet urbain, consolidé et financé, et un projet social et solidaire qui accompagne et qui émancipe.

Partie II. La consolidation du projet de ville

Nous sommes à mi-mandat, après une première année et demie particulière, du fait de la crise sanitaire et du renouvellement de l'équipe municipale. Cette nouvelle phase est celle de la maturité de notre projet sur le devenir de la Ville, projet qui va connaitre rapidement ses premières concrétisations. . Les projets d'équipements et d'aménagements sont guidés par trois principes : mettre fin aux passoires énergétiques et aux îlots de chaleur, le recyclage et la modernisation et l'adaptation aux usages d'aujourd'hui.

I. La ville résiliente

La Ville résiliente, c'est une ville qui est capable de répondre aux enjeux posés par le réchauffement du climat. C'est aussi une ville qui est capable d'absorber le choc d'une énergie qui, désormais, a un coût élevé. C'est enfin une ville qui sait faire face à l'urgence sociale
La conception d'une telle ville est la ligne directrice des projets urbains de Sevran.
L'abandon du projet de vague de surf sur les terrains Montceleux pour le remplacer par l'implantation d'une zone d'agriculture urbaine, vivrière en est un exemple : plutôt que d'artificialiser 100% des sols, le choix de maintenir des espaces naturels et non construits participe à la lutte contre les îlots de chaleur. C'est aussi le choix de développer des équipements publics, de service public et non des équipements privés.
De la même façon, le projet de rénovation urbaine des Anciennes Beaudottes va s'articuler, ainsi que les habitantes et les habitants l'ont exprimé lors de la première phase de concertation, autour d'une « coulée verte ». Cet espace public, végétalisé et multi-usages sera consacré aux activités de plein air et de respiration. Quant aux nouveaux logements, ils répondront aux nouvelles normes énergétiques et environnementales offrant de meilleures conditions d'habitat et des économies quant aux dépenses de chauffage.

Être une ville résiliente, c'est lutter contre la déperdition d'énergie et les passoires thermiques. La Ville entend prendre toute sa part en rénovant ses bâtiments, et en priorité les écoles. C'est ainsi qu'en 2024 seront lancés ou poursuivis :

- La rénovation du groupe scolaire Perrin/Claude Bernard pour un montant total de travaux de 13 millions d'euros répartis jusqu'en 2029 ainsi que les bâtiments publics associés, complexe sportif (12,5 millions) et le centre culturel (11 millions) dont la livraison est programmé pour 2032) ;
- La poursuite et la fin de la rénovation de Lamartine qui a représenté un total de 6 millions d'euros de travaux ;

- La reconstruction du groupe scolaire Montaigne pour un montant total de 31 millions d'euros de travaux répartis jusqu'en 2028.

Parce que ces travaux montrent une ambition tournée vers la protection de l'environnement tout en assurant un meilleur accueil des enfants, Sevran est lauréate du programme ACTEE Chêne, qui lui permettra de financer des études énergétiques et d'autres outils de maitrise des fluides. Sevran est aussi la première ville à s'être engagée dans le programme Educ Renov de la Banque des territoires, ce qui lui permet d'avoir des recettes supplémentaire pour la rénovation des écoles.

L'exploitation des énergies renouvelables est devenue centrale par le déploiement du photovoltaïque sur une partie du patrimoine communal notamment le groupe scolaire Anatole-France, la salle Gymnique, le Pavillon aux Histoires et récemment la halle marché.

A cela s'ajoute une montée en puissance du réseau de chaleur communal qui produit un taux d'énergies renouvelables de 58% pour un rendement réseau de plus de 89% et qui alimente en solution de chauffage et en eau chaude sanitaire décarbonée plus de 8 500 familles sevranaises ainsi que des bâtiments publics dont l'hôpital Robert Ballanger. Pour trouver une variable d'ajustement aux besoins grandissants en chauffage urbain des sevranais et déterminer les leviers appropriés pour y parvenir de manière compétitive, un protocole d'accord a été signé avec la commune de Villepinte afin que le réseau de chaleur de Sevran s'interconnecte à leur géothermie. Les travaux sont prévus en mars 2024.
A Rougemont, le réseau de chaleur va s'équiper d'un système de récupération de chaleur pour optimiser la production d'énergie et pour stabiliser les prix.

C'est parce que l'effort a été mis depuis 2018 sur la sobriété financière et sur la recherche de financements sûrs que ces travaux sont possibles. A Sevran, les marges de manœuvres retrouvées permettent de lutter contre le gaspillage d'énergie et améliore le cadre de vie !

Toujours dans la volonté de lutter contre le ce gaspillage, pour limiter la facture énergétique et pour promouvoir les énergies renouvelables, la Ville a installé des panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle du marché et en installera d'autres sur d'autres bâtiments municipaux. La Ville poursuit aussi ses travaux sur l'interconnexion des réseaux de chaleur. Une convention sera passée avec Villepinte pour la partie Est de la Ville, notamment le quartier Terre d'eaux et de culture.

En 2024, la Ville devrait signer avec son fournisseur d'énergie un contrat permettant de déduire l'intégralité la production d'énergie de ses panneaux photovoltaïque de sa dépense d'énergie. Elle travaille avec la Métropole du Grand Paris au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

La résilience, c'est lutter contre les îlots de chaleur. Outre l'abandon des projets de bétonisation comme l'était la vague de surf ou le projet O marché frais le long de l'avenue Kennedy, la création d'îlots de fraicheur et la pose de brumisateurs permettront d'avoir accès à un espace ludique l'été et évitera l'utilisation irrégulière des bornes incendie. Chaque année, la Ville investit 100 000€ pour ces espaces.
Toujours pour lutter contre les îlots de chaleur, l'action s'oriente, dans un premier temps, sur les cours de récréation des élémentaires de la ville de Sevran. La transformation des espaces extérieurs standardisés en cours vivantes et partagées permettra une réduction importante de la température extérieure. Cette modification de cours a pour objectif double : la diminution de la température dans ces espaces et la façon de repenser l'espace de façon innovant.
La désimperméabilisation des sols, combinée à une végétalisation réfléchie permettront une baisse significative de la température dans ces aires ludico-sportives par la création d'un microclimat de fraîcheur.
La végétalisation entre dans un enjeu de préservation de la biodiversité déjà mise en place dans la ville et le développement de la biodiversité des écosystèmes.
L'évolution des programmes scolaires n'ont pas été suivis par le réagencement des cours de récréation. Ce réaménagement des cours est le moment pour repenser et redéfinir les besoins permettant aux enfants de développer leurs stimuli par un agencement de zones différenciées et ludiques.
Dans le cadre de concertation, les écoles élémentaires Lamartine, Marie-Curie et Claude Bernard ont répondu par des projets environnementaux ambitieux. Voulant aller plus loin dans les objectifs climatiques, la ville de Sevran souhaite faire de ses 3 établissements des écoles pilotes en matière de résilience climatique, en proposant une végétalisation d'au moins 45 % de chaque cours.
C'est aussi prendre soin de la ressource la plus vitale qu'il soit : l'eau. Le nouveau quartier Sevran Terre d'eaux et son parc agricole proposeront un modèle innovant de gestion des eaux pluviales, permettant leur valorisation et leur réutilisation

Enfin, et parce que l'implication de la population est la condition essentielle pour lutter pour le climat, la Ville a lancé en 2023 son premier budget participatif consacré à la résilience et à l'adaptation au réchauffement climatique. Cette démarche est aussi pédagogique : elle montre comment se pense, se finance et se concrétise un investissement. 50 projets ont été déposés.

Après le vote des Sevranaises et des Sevranais, 13 seront réalisés en 2024. Deux seront intégrés dans le plan de réaménagement du centre-ville. Parmi les projets qui seront réalisés en 2024, on trouve : l'installation d'un bac de récupération des eaux de pluie sur les jardins partagés des Beaudottes, l'installation de boites à échange de plantes, la végétalisation des abords de l'avenue Henri Barbusse, ou encore celle du square Marianne Oswald aux Sablons.

II. La ville stationnaire : faire la ville sur la ville

La Ville de Sevran poursuit et approfondit la mise en œuvre d'un projet de ville réorienté afin de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. C'est la ligne défendue par Sevran dans la rédaction du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui devra entrer en vigueur en 2025. L'enquête publique débutera au premier semestre 2024.

Cette politique urbaine entre en résonance avec le concept de « ville stationnaire ». Elle implique de concevoir différemment le développement urbain, en refusant le mouvement d'extension urbaine historique et naturel de la Ville, économiquement profitable car simple à réaliser. Elle répond à une volonté politique de raisonner de manière soutenable, en tenant compte sur le long terme des besoins des habitants, des ressources naturelles épuisables et des finances communales. Cette politique s'appuie sur plusieurs leviers :

- La réalisation de grandes opérations publiques d'aménagement qui privilégient le renouvellement urbain, la limitation de l'étalement urbain et la désartificialisation des sols. Ces projets seront enclenchés en 2024 grâce au travail partenarial entre l'EPT et l'aménageur public Grand Paris Aménagement. Cela concerne notamment les trois grandes Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'arc nord de la ville à savoir :
    - le Projet de Rénovation Urbaine des Anciennes Beaudottes qui doit contribuer à changer l'image du quartier, à désartificialiser les nappes de parkings par la constitution d'une coulée verte et à constituer un nouveau pôle d'équipements publics;
    - le Projet « Mandela Gare » s'appuyant sur l'arrivée de la ligne 16 et visant à constituer un nouveau quartier de gare axé sur la transition des mobilités et permettant d'activer la mutation du centre commercial BeauSevran, une plaque de béton de près de 15 ha.
    - le Projet « Terre d'Eaux et de Culture » qui va notamment permettre d'aménager un nouveau parc de 18 ha sur la Plaine Montceleux et de développer l'agriculture en ville.

- La préservation du tissu pavillonnaire et notamment des espaces de pleine terre dans le tissu urbain diffus par un règlement plus contraignant dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- La revitalisation des entrées de ville, afin de privilégier de faire « la ville sur la ville », en proposant un cadre urbain, contractuel et financier adapté pour la maîtrise des promotions immobilières privées. Cette politique s'incarne en particulier sur la rue d'Aulnay, à l'est de la ville, par la définition d'orientations urbaines et architecturales favorisant la requalification de cet axe en un boulevard urbain apaisé, qui doit servir de vitrine d'entrée de ville à Sevran. L'année 2024 doit permettre d'activer cette ambition en définissant notamment les parcelles à faire muter en priorité, les projets immobiliers correspondants et les montants et modalités de financement des équipements publics du pôle Perrin-Bernard / Lemarchand / Mauriac.
- Une politique foncière responsable et soutenable qui vise à concilier la bonne gestion des comptes publics et la politique urbaine durable de la municipalité : projets d'intérêt général, opérations de renouvellement urbain, renaturation et projets agricoles etc.

III. La Ville verte

Faire une « Ville verte », c'est penser le temps long ; c'est regarder Sevran différemment. On voit toujours la ville bâtie, les immeubles, la zone commerciale, les travaux des gares, les bouchons du soir. Or, Sevran, c'est une des villes de Seine-Saint-Denis qui dispose de plus de ressources naturelles : les parcs et espaces verts représentent 30% de la superficie de la ville ! Ce sont des ressources à protéger, à préserver et à étendre.

Le Territoire Terre d'Envols a lancé la procédure d'écriture du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). C'est l'occasion pour Sevran d'inscrire les règles d'urbanisme qui vont permettre l'extension du végétal et de rendre la nature à la ville.

Une des richesses vertes de Sevran, c'est le Parc de la Poudrerie. Son extension est posée par la municipalité dans le PLUI.
Elle se traduit alors par le classement de la parcelle de la Marine et des parcelles au sud du Parc (Pavillon Dautriche et ses espaces verts). Cette extension est emblématique de la politique municipale actuelle, elle marque l'inversion des processus historiques qui ont dégradé la ville : le délaissé de la Marine est transformé en projet urbain à forte teneur végétale reliant le centre-ville aux 137 ha boisés du Parc. Ce processus vient conforter d'autres

évolutions en cours sur la ville : la friche Kodak symbole du passé industriel devenue parc urbain exemplaire pour la biodiversité, l'exploitation agricole en céréale intensif à Terres d'Eaux en projet urbain intégrant une agriculture vertueuse environnementalement, le délaissé de voirie sans qualités le long de la RD970 en déploiement du Plan canopée sur plus d'un kilomètre. La Marine devient ainsi une pièce maîtresse et un symbole visible de l'armature écologique qui se consolide sur la ville.

Sur le plan réglementaire cette extension a des implications juridiques fortes qu'il convient de partager. Elle redéfinit les usages et activités que la ville pourra développer en lien avec sa vie urbaine, l'organisation des accès et circulations entre la ville et le Parc, l'intégration des activités du Parc à la vie associative et à la société civile sevranaise.

L'esprit général du classement réside dans la constitution d'un répertoire de sites considérés d'intérêt national, mis à ce titre sous protection et entretenus avec une approche patrimoniale. Le classement institue une servitude d'utilité publique entraînant le contrôle de tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site par une autorisation spéciale de l'État.
Cela permettra notamment de :

- Restituer la cohérence historique : il s'agit de remettre en cohérence le Parc avec le périmètre historique dans la continuité du travail de restauration mené par le Parc depuis plusieurs années. La parcelle de la Marine entre dans ce cadre.
- Etendre le périmètre Natura 2000 : les parcelles d'extension au sud seront intégrées au périmètre Natura 2000 en raison de leurs qualités environnementales. En revanche, la parcelle de la Marine n'entrera pas dans le classement Natura 2000.

Toujours pour faire entrer la nature dans la Ville, 4.5 millions d'euros seront investis dans la redynamisation du centre-ville et sa végétalisation, notamment sur la place Crétier, le Parc des Sœurs et la place Bussière jusqu'au parc Louis Armand et le cimetière.

Afin d'être prêt aux évolutions démographique, la Ville travaille sur la construction d'une école aux quartiers sud et à moyen terme sur Sevran Terre d'Eaux.

Par ailleurs, cent ans après l'implantation de Kodak en France, la Ville marque son engagement en faveur de l'économie circulaire. En 2024, elle va rechercher dans ce secteur une solution d'implantation pour le centre de formation à l'éco-construction qui forme les apprentis. Elle va s'appuyer sur la mémoire de l'agro-agriculture déjà pratiquée dans les années 80 à partir de la pédagogie Freinet pour adosser la Maison de la Nature à la Maison des découvertes de l'école Saint-Exupery.

Enfin, la Ville travaille également à la création d'un campus de la transition avec plusieurs associations dont l'école «Etre » pour enrichir l'offre de formation initiale et continue proposée par saltus campus et la fédération éco-construire.

IV. Le cadre de vie apaisé – une ville attractive

Permettre un cadre de vie apaisé, c'est rendre la ville attractive.
En 2024, la Ville va investir pour aller plus en avant dans l'apaisement de l'espace public, avec :

- La finalisation de l'étude « Plan Vélo » qui comporte le développement de pistes cyclables et de parkings vélo ;
- Le lancement d'une étude « Plan Piéton ». Cette étude aura pour but de programmer des actions en faveur des circulations piétonnes aux alentours des écoles, du marché, des 2 gares RER-GPE, des 2 stations de tramway ainsi que le long des 4 itinéraires de randonnées en ville (Beaudottes - Montceleux, Freinville - Trèfles, Perrin, Sablons).

La mobilisation pour de meilleurs transports du quotidien est une priorité et le restera pour 2024. Depuis un an, le trafic de certaines lignes de bus essentielles a été dégradé après que Transdev et Île-de-France Mobilités ont décidé de supprimer la ligne 605 au-delà de la gare de Sevran-Livry fin 2022 et son remplacement par la ligne 618. La société Transdev a mis en place un nouvel itinéraire sur la ligne 618 en mars 2023, sans préavis ni communication. Après une forte mobilisation citoyenne et l'exigence des élus, Transdev a enfin annoncé la création d'une nouvelle ligne qui reprend l'itinéraire du bus 605 et qui dessert toutes les demies-heures le quartier Rougemont-Charcot jusqu'au centre-ville.

La ville se dote aussi de nouveaux équipements publics, qui fondent le vivre ensemble.
L'arrivée du bassin de 50 mètres du projet Héritage suite aux JOP va permettre d'amplifier un projet éducatif autour de l'apprentissage de la nage en multipliant par six la capacité d'accueil. La piscine de Sevran aura alors deux bassins : un bassin découvert, l'actuel bassin « caneton » de 25 mètres, sera ouvert l'été, pour permettre de se rafraichir, et le bassin de 50 mètres, couvert, permettra un usage varié, entre sport loisir et sport santé ainsi que des formations aux premiers secours et au sauvetage, ainsi qu'un espace bien-être et *fitness*.
Pour le sport quotidien, la ville va implanter autour du gymnase Jesse Owens à Rougemont un espace extérieur d'aires ludico-sportives, qui devront permettre une pratique mixte, filles et garçons, parents et enfants, respectueuse de la volonté de la municipalité de ne pas artificialiser les sols. Ce projet est mené en coopération avec le Département de la Seine-

Saint-Denis et s'inscrit dans une dynamique de reconquête de l'espace public visant des aménagements favorisant les coopérations et l'inclusion. Ce projet doit nous permettre d'acquérir un savoir-faire réussir les futurs projets dont l'implantation est à définir en concertation avec les habitants. Cette coopération avec le département est l'occasion d'acquérir un savoir-faire sur ce type d'aménagement afin de mettre plus de sport et de liens dans la Ville. Des appels à projet urbanisme transitoire de la métropole et de la région dédiés aux JOP participent également de cette dynamique d'aménagement et doivent nous permettre de financer en partie des opérations.

La réflexion se poursuit pour permettre le développement des sports acrobatiques dans les meilleures conditions possibles.

La ville investit en moyenne chaque année 5 200 000 € dans le développement sportif.

En centre-ville, devant les immeubles Crétier, les travaux pour le nouveau commissariat de police municipale vont débuter. Cet immeuble, qui prendra la place de l'ancienne droguerie Catena rassemblera la police municipale et le pôle urbain, actuellement dans des locaux vétustes et non isolés. Le montant de ses travaux se fixe à 6.4 millions d'euros, pour une livraison prévue en 2025.

D'autres grands projets d'équipements publics sont en préparation. Dans le cadre de la rénovation des Anciennes Beaudottes, la réalisation du pôle socio-culturel et du pôle petite enfance ont été confiés à la SPL SEQUANO sur la base de la programmation travaillée par les services concernés.

Ces projets doivent se faire avec le concours de nombreux partenaires, et au premier rang, l'Etat. La Ville attend des services de la Préfecture leur plein et entier concours ; ils doivent en effet être des facilitateurs, travaillant avec les services municipaux à la satisfaction de l'intérêt général et au service public.

Toujours pour apaiser l'espace public, la ville investit massivement dans les travaux du quotidien. Chaque année, elle dépense trois millions d'euros pour l'entretien des voiries et un million pour l'éclairage public.

C'est avec la population que l'on compose une ville apaisée. C'est pour cela que la concertation et la citoyenneté sont au cœur du projet de ville porté par la majorité municipale.

En 2024, les grands projets urbains seront réinterrogés : suite au Conseil participatif, un cycle de concertation sur les espaces publics et le parc agricole de Sevran Terre d’Eaux sera mis en place. La concertation continuera sur les Anciennes Beaudottes, au-delà de la concertation obligatoire et sur Montceleux Pont-Blanc. Les micros-concertations, à l’échelle du pâté de maisons, se poursuivront sur les projets de construction dans le diffus.
Le nouveau Contrat de Ville qui sera signé par l’EPT et l’Etat devra engager de nouvelles voies pour la démocratie participative et la citoyenneté. La Ville approfondira le dialogue avec les habitants grâce aux adjoints de quartier.

Partie III. La mobilisation pour les Sevranaises et les Sevranais

Alors que la précarité s'accélère, du fait d'une inflation élevée, d'un logement toujours plus cher, de prestations en baisse, la régression des politiques sociales aggrave les inégalités. Ce n'est pas le rôle d'une collectivité territoriale que de suppléer les carences de l'Etat. Pour autant, l'équipe municipale partage la volonté de se mobiliser pour la justice sociale, la dignité et l'égalité des Sevranaises et des Sevranais.

I. Pallier les insuffisances des politiques nationales

A. L'action sociale et solidaire

La Ville soutient le CCAS pour qu'il soit le chef de file de l'action sociale à Sevran, ce qui représente un effort financier de 1.5 million d'euros (pour un budget du CCAS de plus de 4 millions d'euros). Au-delà des aides légales, pour lesquelles le CCAS accompagne les demandeurs et participe à l'instruction des dossiers (domiciliation, obligations alimentaires,…), la Ville a choisi de renforcer son soutien pour développer les aides facultatives aux personnes, comme l'aide pour l'accès aux soins et à la santé, l'aide pour l'accès au sport, à la culture, aux loisirs, au départ en vacances, l'aide funéraire, l'aide aux transports, l'aide aux frais et aux charges de la vie courante, l'aide aux étudiants en difficulté, nuitées d'hôtel, etc. Grace à la subvention de la Ville le CCAS déploie également des services d'aide-ménagère, de soins infirmiers à domicile et de portage de repas. Ce sont presque 2000 personnes qui ont été accompagnées en 2023 par le CCAS.

En 2024, pour répondre aux besoins grandissant des sevranais, les actions de la Ville et du CCAS seront développées.
Un partenariat sera mis en place avec l'association « Règles Élémentaires », première association française de lutte contre la précarité menstruelle pour permettre à la Ville et au CCAS de s'inscrire dans un réseau de collecte et de distribution de protections périodiques.

Pour la première année, la Ville participera à La Nuit de la Solidarité de la Métropole du Grand Paris avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire. Cette action permettra de de réaliser un état des lieux le plus complet possible des situations de sans-abrisme à l'échelle

de la Ville et ainsi de mieux connaître les profils et besoins des sans-abris, afin d'adapter les dispositifs d'aides sociales.

Afin de permettre aux plus grand nombre d'accéder aux aides sociales, des permanences du CCAS seront déployées dans la Ville à l'instar des permanences qui ont lieu chaque semaine dans les trois maisons de quartier. Le déploiement de ces permanences, le renforcement de la communication comme la campagne « Les super-héros du quotidien » lancée au mois de novembre ainsi que la coordination des différents dispositifs d'accès aux droits portés par le service public et le tissu associatif permettront à toutes et à tous de bénéficier de ce à quoi elles et ils ont droit en matière d'aide sociale légale ou facultative.

Parallèlement, les permanences juridiques et de conseil du point d'accès au droit porté par le CCAS seront renforcées au CCAS et dans les Maisons de quartier : permanences droits des femmes - CIDFF, droits et informations sur le logement (ADIL), défenseur des Droits, avocat généraliste, droit civil et avocat droit du travail, SOS Victimes, Médiateurs familiaux (CERAF), aides juridiques (Léo LAGRANGE), écrivains publics et interprétariat (ISM), CRAMIF - Accès aux droits sociaux de santé, Droit des étrangers (ASSFAM), Conseillers numériques …

Une attention particulière continuera à être portée sur les violences faites aux femmes, notamment avec l'assistante sociale du CCAS positionnée au commissariat de police. En 2022, ce sont 251 femmes et 92 hommes qui ont été reçus pour des problématiques de violences conjugales, de conflits de couples ou de garde d'enfants. Le partenariat avec l'association ABRI (Relais la main tendue ouvert à Sevran en 2022) pour l'accompagnement et la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences sera renforcé en 2024.

Pour accompagner les plus âgés, la Ville participera au déploiement du guichet intégré départemental pour les seniors qui permet aux villes d'assurer un premier niveau d'information en s'appuyant notamment sur le rôle clé du CCAS et des structures de proximité, pour partager, et faire connaître l'information sur les offres et les prestations accessibles aux seniors. Le guichet intégré pour les seniors vise également à repérer les fragilités de manière précoce afin de mettre en place le plus rapidement possible des visites d'évaluation pour prendre en charge des situations jugées complexes.

B. Santé et inclusion

La Ville est dotée d'un Centre municipal de santé. Ici encore, ce n'est pas une compétence municipale. C'est donc un choix politique, assumé, que d'assurer ce service essentiel et qui permet l'accès aux soins à toutes et à tous.
La ville lutte au quotidien contre la désertification médicale et pour permettre l'arrivée de nouveaux médecins. Elle adopte une démarche proactive en travaillant avec l'ARS et la CPAM et elle a mis en place un contrat local de santé mentale, pour renforcer notre prise en charge des questions de santé mentale, avec l'arrivée d'un psychologue, mais aussi d'un psychiatre au CMS.

En 2024, une convention signée avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis permettra de renforcer la lisibilité et l'accessibilité du centre de planification familiale intégré dans le Centre municipal de santé, avec les missions suivantes :

- Accueil, information et orientation : accueil physique et téléphonique des usager.e.s ; formation des professionnel.le.s accueillant.e.s à un accueil bienveillant et non-discriminant ;
- Accès à la contraception ;
- Test de grossesse ;
- Accès à l'IVG ; accompagnement dans le choix de la méthode d'IVG souhaitée, réalisation de l'IVG médicamenteuse ; prescription ou réalisation d'échographies pelviennes ;
- Prévention du VIH et des IST ;
- Dépistages des cancers : prescription et réalisation des dépistages des cancers gynécologiques, prescription de mammographies ;
- Accompagnement ou orientation des personnes victimes ou témoins de violences conjugales et familiales ou de mutilations génitales ;
- Actions de promotion en santé sexuelle, d'éducation en santé sexuelle ;
- Vaccinations.

Sevran s'engage dans l'inclusivité et l'adaptation des services publics aux situations d'handicap.

Elle entend tout d'abord engager un plan de rattrapage sevranais pour l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés de 0 à 24 ans autour de cinq axes :

- Le repérage des enfants et adolescents en situation de handicap ;
- La création d'un parcours de soin pour les enfants, adolescents et jeunes adultes ;

- L'autonomie et les apprentissages ;
- Inclusion d'enfants et d'adolescents en situation de handicap dans les activités périscolaires, de loisirs, sportifs et de culture ;
- La création d'un lieu de ressources pour les aidants d'enfants et de jeunes adultes en situation de handicap.

Dans le cadre du plan INCLUSIF 2030 engagé par l'ARS et du plan de rattrapage de la Seine Saint-Denis, la Ville accompagnera l'implantation à Sevran de structures médico-sociales pour les personnes en situation de handicap. Des échanges sont déjà en cours avec une association souhaitant développer un SESSAD déficience intellectuelle (DI) et troubles du spectre autistique (TSA) pour les enfants et les jeunes de 0-24ans.

Par ailleurs, l'implantation d'un Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) permet la prise en charge des enfants en difficulté d'apprentissage. La Ville entend développer une vision collective et partenariale avec d'autres CMPP du département pour élargir le champ d'action et améliorer la prise en charge des enfants.

Ensuite, Sevran a signé une charte de la ville inclusive, ce qui lui permet d'avoir des financements partenariaux pour développer des actions visant à aider les personnes porteuses d'handicap. Concrètement, il s'agit de la rénovation des Glycines, qui doit intégrer un nouveau cabinet médical, et l'ouverture d'un tiers lieu inclusif, à Masaryk, en partenariat avec Vilogia qui a rénové le rez-de-chaussée pour en faire des logements inclusifs.

L'inclusivité de la pratique sportive, enjeu majeur pour Sevran, va bénéficier des JO 2024. En effet, le comité paralympique et sportif français renforce son dispositif Club Inclusif en préparation des jeux paralympique avec l'objectif d'engager 1000 nouveaux clubs dans l'accueil de personnes en situation d'handicap physique ou mental.

L'installation à l'automne au CMS du relais des aidants permettra d'avoir un lieu de parole destinés aux aidants qui accompagnent des aidés âgés porteurs de maladies neurodégénératives ou de handicaps. Il sera ensuite déplacé dans le tiers lieu Masaryk. Ce sera suivi d'un projet plus ambitieux ensuite de relais-répit, en collaboration avec une association.

Sevran au titre de son engagement dans le parasport avec la création d'une EMSA en 2020 a été approchée par le comité pour intégrer le dispositif en portage seul ou avec des Villes proches. En effet, les enfants sont accueillis de 8 à 12 ans sur l'EMSA sur du sport adapté

multi-activités Il s'agit de trouver une possibilité de poursuivre une pratique sportive après 12 ans.

C. L'amélioration de la sécurité

Le développement et la professionnalisation de la police municipale va se poursuivre en 2024. Elle continuera à être présente rue Raoul Dautry, pour éviter l'occupation illicite de l'espace public par des vendeurs à la sauvette. Cette action a été coordonnée dans le cadre du CLSPDR. Pourtant, la Ville reste seule à porter cette action, alors même que l'Etat et la police nationale s'étaient engagés à épauler la police municipale, notamment après la fin du service de celle-ci. La ville exige alors de l'Etat qu'il prenne ses dispositions et qu'il accorde au commissariat de Sevran le statut de commissariat divisionnaire. Cette revendication est la même depuis plus de dix ans. Il serait temps d'agir, au nom de l'intérêt général.

La sécurisation de la halle Mandela et de la rue Raoul Dautry a été l'objet d'un travail partenarial réunissant la Police municipale, la Police nationale, la sécurité de la SNCF, le centre commercial Klépierre et la ville d'Aulnay-sous-Bois. Toutefois, c'est l'action renforcée de la Police municipale et des services de la ville qui a été déterminante pour la reconquête de cet espace public. Le financement d'une entreprise et habilitée, par le préfet et à la demande de la ville, à effectuer des missions de surveillance contre les vols, dégradations et effractions représente pour la Ville un effort considérable qu'elle a choisi d'assumer.

C'est dire que le travail partenarial est important en matière de sécurité. C'est pour cela que le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR) s'est doté en 2023 de nouveaux outils, les groupes « bailleurs » et « mineurs ». Le premier groupe réunit l'ensemble des bailleurs de la ville, l'Etat dans sa dimension justice et police afin de mettre en place des dispositifs d'amélioration du quotidien, tandis que le deuxième groupe réunit la protection judiciaire de la jeunesse et les services de l'éducation nationale.
Cette organisation se poursuivra en 2024 avec un accent particulier sur les risques liés à l'arrivée de nombreux touristes lors de cet été olympique et la concentration des forces de sécurité autour des sites olympiques.
Un travail est déjà entamé sur la lutte contre la prostitution des mineurs, qui continuera et se renforcera lors des JO.

La ville maintiendra et renforcera en 2024 le déploiement de la vidéoprotection : 400 000 euros d'investissement sont prévus.

Enfin, la ville poursuit la sécurisation des bâtiments scolaires dans le cadre notamment du FIPDR et de la DPV pour un montant de 380 000 euros et concerne deux axes :

- La périmétrie et les contrôles d’accès.
- La sécurisation interne des bâtiments par la volumétrie et les dispositifs d’alarme.

La ville entend aussi poursuivre son travail sur la sécurisation des parcs municipaux, du marché forain et sur la prévention des risques routiers au augmentant la part des voie limitées à 30 km/h et en renforçant son dispositif de vidéoverbalisation.

La sécurité alimentaire, une affaire d'urbanisme et de solidarité

La lutte contre la précarité alimentaire est parfaite illustration des « deux jambes » de la politique menée depuis 2020 : le projet urbain est au service du projet social. Trois axes politiques structurent le travail de l'équipe municipale.

Développer une agriculture vivrière à Sevran
Il s'agit de dédier une grande partie du foncier disponible à l'agriculture en ville ce qui constitue une orientation structurante du projet urbain. En 2024, seront précisés et développés des projets tels que :

- Le volet agricole de Terres d'Eaux (comme suite aux préconisations du Conseil participatif Terre d'eaux et de culture) en lien avec un enjeu d'attractivité du site ;
- Le secteur Kennedy en lien avec un enjeu d'écoulement solidaire de la production (c'est pourquoi Sevran a mis fin au projet « O Marché Frais », au risque d'une perte financière, afin de ne pas artificialiser ce secteur non bâti le long de l'avenue Kennedy)
- L'implantation d'une micro-ferme en lien avec un enjeu de mobilisation et d'animation de ville.

Par ailleurs, la ville continuera à soutenir l'implantation de jardins partagés.

Soutenir l'accès à l'alimentation pour tous.
Il s'agit en tout premier lieu de défendre et d'améliorer les atouts dont nous disposons en matière d'achat de denrées. C'est ainsi la volonté de maintenir un marché alimentaire en centre-ville répondant aux besoins de toutes les catégories sociales et d'en améliorer les prestations dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public. C'est également la mobilisation citoyenne et politique contre le projet d'Atacadao que nous avons menée pour conserver une grande surface de proximité, utile à tous.
Ensuite nous poursuivrons l'effort en matière de restauration scolaire en matière de qualité et de tarification. Après le réaménagement du quotient familial et l'absorption par le budget de la ville des surcoûts liés à l'inflation, nous constatons avec satisfaction une augmentation de la fréquentation malgré une baisse des effectifs d'enfants scolarisés.
Enfin, en mars/avril 2024, l'épicerie sociale s'installera dans le tiers-lieu Autonomie Masaryk dans un espace dédié de vente et de stockage d'environs 120m2 (le local actuel est de 35m2). Cette expansion favorisera un accueil plus important de personnes et de familles et permettra une transition vers une épicerie sociale mixte : une épicerie ouverte aux habitants du quartier. Cette transition se fera au travers d'un accompagnement opérationnel et d'une mission d'appui du réseau ANDES dès début 2024. L'épicerie sociale mixte sera ouverte à toutes et tous afin de favoriser la mixité sociale et la solidarité. Des « clients solidaires » soutiennent l'épicerie en faisant leurs courses à 100% du prix des produits contribuant ainsi à une participation réduite à 10% pour les autres clients.
D'autres projets complèteront notre stratégie alimentaire comme des activités d'insertion à l'îlot ou des ateliers anti gaspi au marché par exemple. Ces projets sont montés avec d'autres acteurs pour assurer un co-portage sur certains volets et consolider des co-financements.

Repenser le modèle de l'aide alimentaire d'urgence
La Ville et le CCAS portent une recherche-action avec le pôle territorial de coopération économique (PTCE) - Roissy Pays de France. Cette recherche-action aura pour objectif de dépasser la logique de l'aide alimentaire d'urgence et d'explorer à l'échelle de la Ville les enjeux et les perspectives de projets innovants qui pourraient se déployer en fonction des besoins des habitants, en fonction des potentialités de la Ville en matière de locaux ou d'espaces agricoles et de l'identification d'acteurs qui pourraient porter des projets d'initiatives citoyennes et/ou institutionnelles. Cette recherche-action engloberait dans sa mission la mise en œuvre du chèque alimentaire du Département de la Seine Saint-Denis

II. La ville qui favorise le lien social

A. Une dynamique culturelle

La dynamique de développement culturel en cours à Sevran est ambitieuse. La Ville investira 6 millions dans la culture en 2024 (frais de personnels, investissement et équipement).
Elle est soutenue par la réhabilitation et la construction de bâtiments culturels et patrimoniaux adaptés aux enjeux de transition du 21e siècle :

- la remise en état du conservatoire François Mauriac en 2024-2025 (1,5 millions) dans l'attente de sa reconstruction à horizon 2032 (10 millions) dans le cadre du projet d'apaisement et de renaturation des entrées de Villes sur la rue d'Aulnay ;
- la programmation du début des travaux de reconstruction d'une salle des fêtes et de la culture en 2026.
- la création d'un espace transitoire et éphémère qui regroupera tous les services publics socio-culturels dans le quartier des Beaudottes durant la période des travaux de rénovation urbaine, dans leur installation dans le nouveau pôle socio-culturel. La Micro-Folie, le département Arts plastiques, la maison de quartier Marcel Paul et la médiathèque poursuivront les animations tout au long de l'année 2024 avec en fil rouge la mémoire des habitants du quartier et en point fort les 50 ans de l'atelier Poulbot.

Ces projets d'équipements publics permettent aux services d'enrichir l'offre de proximité en offrant un accès inédit à la culture à tous les Sevranais inscrit dans la politique sociale d'égalité des chances de la Ville. Ils participent, en outre, au renouvellement l'image de la Ville, au sentiment d'appartenance et au renforcement son attractivité.

L'offre culturelle s'appuie également sur une programmation riche et des temps forts portés par les différents équipements de la Ville : le Festival des Rêveurs éveillés ; Lire à Sevran ; les expositions d'arts plastiques ; les concerts des professeurs du conservatoire ; la saison artistique de spectacles vivants thématisée art et sport riche d'une quarantaine de spectacles fait une part belle à la féminisation du sport et à la diversité culturelle ; le développement du théâtre à domicile et de nouvelles formes dans les collèges sur le fléau de la prostitution des mineurs porté par le théâtre de la poudrerie ; un nouveau festival « E-magine » consacré à l'émergence du numérique dans notre environnement dont la première édition aura lieu en avril 2024 ; le partenariat avec la Comédie Française dont l'ambition est de démocratiser l'accès à la culture ou encore la consolidation des classes à horaire aménagé musique et art dramatique (CHAMAD) du collège Evariste-Gallois (3ème et 4ème) et des nouvelles Classes

Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) du conservatoire . Enfin, en partenariat avec la DRAC et l'IEN, trois nouveaux programmes de sensibilisation aux arts à destination des écoles élémentaires de Sevran, portant respectivement sur la danse classique, les instruments à embouchures et le chant choral seront déployés en 2024.

En 2024, les premières actions opérationnelles du Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) des bibliothèques (feuille de route pour 5 ans) se déploieront pour améliorer l'activité du réseau et déployer une offre de service de proximité dans les quartiers au moyen d'un bibliobus.

Ces projets importants projets peuvent se déployer sur le territoire au bénéfice des habitants grâce aux partenariats et coopérations culturelles que la Ville développe avec l'État, le département et les institutions culturelles.

B. Une année particulière pour le sport

Dans le cadre d'une année très spécifique, la Ville poursuivra son soutien aux associations sportives et proposera des animations et actions toute l'année.

En lien avec les JOP 2024, en 2020, Sevran a reçu la labellisation Terre de Jeux 2024. Ce label valorise les engagements et les actions de la Ville pour mettre plus de sport dans le quotidien des habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux.
C'est ainsi que sont nées à Sevran des initiatives comme « Sport dans ton quartier », « les Olympiades écologiques », la fête de l'Ecole municipale des sports, le savoir nager ou encore de nouveaux rendez-vous sportifs comme les foulées sevranaises. La programmation sportive 2023-2024 s'inscrit totalement dans cette labellisation avec un événement sportif majeur chaque mois en partenariat avec Paris 2024, 24 sites pour 2024. Le premier événement de lancement de la dynamique JOP du compte à Rebours sera la pose de la première pierre au futur centre aquatique olympique en janvier 2024
Toujours sur les sports, la ville étudie la possibilité d'implantation d'un « dojo solidaire » en rez-de-chaussée dans le secteur Charcot.

En plus de la piscine issue du projet héritage, et de l'action vers les parasports, les JOP feront partie du quotidien de Sevran en 2024.
Afin d'inviter le plus grand nombre de Sevranais à vivre les Jeux cet été 2024, la Ville proposera un Club 24 labellisé par Paris 2024 qui fera une large place au lien art-sport dans

le prolongement des saisons culturelle et sportive 2023-2024. De nombreuses activités culturelles et sportives sur le thème de l'Olympisme seront proposées pour engager chacun (jeunes, séniors, familles) dans les Jeux : parcours sportifs de découverte et compétition, échanges avec les sportifs sevranais, spectacles labellisés olympiades culturelles, carnaval d'ouverture, aide à la mobilité vers les lieux de célébration de proximité et les lieux de compétition... Les activités d'été seront alors organisées en conséquence. Paris 2024 fournira le *branding* et la signalétique du Club 24. La Ville a demandé des subventions au Département et à la métropole pour soutenir sa programmation.
Dans les quartiers, la programmation estivale fera en outre une large place à ceux qui ne bénéficieront pas de la billetterie ou ne souhaitent pas se rendre aux compétitions sportives. Une offre d'animation, spectacles et sorties sera proposée aux familles par les maisons de quartier pour sortir d'Ile-de-France.
La ville de Sevran a souhaité participer pleinement à l'événement avec l'acquisition de 2 000 billets pour les Sevranaises et les Sevranais, en lien avec nos partenaires institutionnels.

A Sevran, les jeux olympiques sont au service de l'amélioration du quotidien !

De plus, comme dit précédemment, des installations sportives de proximité seront installées. Des concertations seront lancées pour définir avec les habitantes et les habitants les lieux où les installer.
En 2024, la Ville intensifiera son partenariat avec l'Éducation nationale pour une pratique sportive sur le temps scolaire (mise à disposition d'éducateurs sportifs et de maîtres-nageurs sauveteurs municipaux ainsi que de créneaux libres dans les installations sportives).

C. Emploi / Formation

Notre engagement en faveur de l'emploi et de la formation sera renforcé au travers, notamment de l'action menée par Compétences Emploi et la Mission Locale, au sein de la Plateforme Emploi Initiative Formation. Il s'agira en 2024 de :

- Déployer le nouveau plan d'action du PLIE et mobiliser les Fonds Européens (FSE+) sur une période de 7 ans.
- Développer les activités de la nouvelle Agence Locale d'Insertion en direction des bénéficiaires du RSA (agence qui a démarré son activité au 1er mars 2023).
- Renforcer les dispositifs portés par la mission locale notamment à travers le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune).

- Développer un plan de formation dans les secteurs porteurs d'emploi afin de favoriser la qualification des sevranais et leur accès aux certifications.
- Encourager le développement de filières d'avenir dans le domaine de la transition écologique (réemploi, agriculture urbaine, écoconstruction….)
- Renforcer les actions autour du numérique (initiation à l'informatique, sessions bureautiques, ateliers de maintenance et de sécurité, sensibilisation aux métiers..).

- Soutenir la mise en place d'une plateforme de diagnostic linguistique et les actions de formation linguistique à visée professionnelle.
- Maintenir les coopérations avec les entreprises qui recrutent et développer le label Emplitude.
- Organiser le 1er Forum de l'ESS sur la ville de Sevran. Impulser ainsi une démarche visant à soutenir l'émergence de structures de l'ESS et la création d'emplois dans ce secteur.
- Poursuivre et développer une stratégie de la commande publique vertueuse avec les clauses environnementales et sociales.
- Renforcer les actions de l'« aller-vers » dans le but de sensibiliser, d'informer et de mobiliser les habitants vers des démarches d'insertion professionnelle (bus de l'initiative, stands marché, rencontres structures de quartiers…).

D. Les services publics au cœur des quartiers

Les trois maisons de quartier de la Ville sont des lieux de citoyenneté, d'animation de la vie sociale et d'accueil social inconditionnel au bénéfice prioritairement des habitants des QPV (25 000 habitants). Elles mettent en œuvre au travers de leur projet social les axes du contrat de Ville. Elles comptent environ 3000 adhérents par an soit 900 familles ; accueillent 25 associations, s'engagent dans la réussite éducative, l'aide à la parentalité et l'intégration sociale en proposant quotidiennement des ateliers d'aide au devoir et des ateliers socio-linguistique. Elles organisent en outre environ 70 événements socio-culturels pour la vie sociale des quartiers.

Ce volet de la politique sociale de proximité de la Ville constitue un investissement 2,5 millions en moyenne chaque année (frais de personnels, investissement et maintenance des équipements).

Certaines évolutions sociales et orientations politiques interrogent aujourd'hui leur action :

- le développement de la précarité et la situation des familles (monoparentalité, responsabilités éducatives, décohabitation, ruptures familiales...)
- le lien entre la réussite scolaire et l'insertion dans le monde professionnel,
- la place des jeunes dans la Ville et leurs relations avec les autres classes d'âge,
- le projet de Ville, l'amplification des besoins liés à la préservation du vivant et les stratégies de résilience développées sur le territoire (sécurité alimentaire, place de la nature en ville, ville stationnaire...)
- le lien avec les associations et le contrat de Ville,
- l'accueil universel pour l'accès aux services publics (santé, logement, handicap, aides sociales...)

Le projet social d'une maison de quartier constitue sa feuille de route pour 4 années. Les objectifs sont élaborés avec les élus au regard de leurs orientations et plus près des besoins et des attentes de la population. Ils arrivent à échéance en juin 2024.

Dans la perspective de ce renouvellement et afin d'intégrer les évolutions de contexte et politiques nouvelles, une agence d'innovation sociale accompagnera ce travail qui mobilisera toutes les équipes des maisons de quartiers et leurs partenaires sous le pilotage la direction de la vie des quartiers et la DGA politiques éducatives. La direction de la vie des quartiers a vu son budget doublé à cette fin soit 45 000 euros. La CAF soutien la démarche et la financera à 50%.

Ce travail est un réel un levier de mise en cohérence de la politique sociale de la Ville et sera articulée avec la démarche de renouvellement du contrat unique de Ville porté par l'EPT au bénéfice des Ville du territoire. Deux nouvelles actions ont été identifiées en 2024 dans le cadre de cette coordination :

- Un parcours de formation sur le développement de la citoyenneté et de la vie associative avec des parties pour les associations et les services de la Ville intervenant sur le champ associatif, avec des modules spécifiques et communs
- Deux séminaires annuels d'échanges entre les associations et les services sur la mise en œuvre du contrat unique et les projets sociaux des maisons de quartier

Enfin, un axe de développement fort pour les maisons de quartiers à l'été 2024 est de développer les sorties et les mini-séjours afin de protéger des nuisances les habitants qui ne souhaitent pas participer à la célébration des JOP. Un accueil social, les fêtes de quartier en juin et de petites animations quotidiennes en pied d'immeuble seront néanmoins maintenues (repas ou goûter solidaires, parasol, ciné plein air…).

Enfin, l'accueil « santé de rue », en partenariat avec le Conseil départemental et expérimenté à Rougemont sera étendu à toutes les maisons de quartier dans le cadre des nouveaux projets sociaux.

2024 sera aussi l'année de la concrétisation d'une ambition pour la vie associative. La création d'un service ressources dédié en 2023 va permettre en 2024 la mise en place d'outils à destination des dirigeants associatifs dans la création et le portage de leurs projets. Formations, fluidité, transparence et contrôle dans les attributions des subventions comptent parmi les aides que le service apportera à l'ensemble des associations, créatrices de lien et de cohésion dans la population. Concernant l'attribution des subventions, un travail sera mené toute l'année pour mettre en place de nouveaux critères qui pourront s'appliquer à l'ensemble des associations dès 2025.

III. Une ville qui émancipe

De la petite enfance à l'âge adulte les politiques éducatives de la Ville visent à construire une culture commune reposant sur l'appartenance à un même territoire et à une histoire partagée (et une histoire à partager) et favorisant l'autonomie et l'émancipation.

A. Un accueil qualitatif et inclusif pour la petite enfance

Le projet d'accueil Petite Enfance vise à offrir un accueil qualitatif et inclusif. Ces points de force reposent sur les investissements suivants :

- Un encadrement au-dessus des obligations légales avec du personnel qualifié et compétent soutenu par une politique active de formation en partenariat avec l'hôpital Robert Ballanger.
- Un renforcement de l'équipe de suppléance créée en 2023 pour assurer a continuité du service public en cas d'absence.
- Une politique active d'égalité des chances qui met au cœur de son engagement un accueil individualisé et un accueil spécifique de l'enfant porteur de handicap.
- L'exigence des projets culturels qui favorisent le développement de l'enfant, sa santé, son bien-être, sa socialisation, son éveil culturel et qui participent dès la petite enfance à la réduction des inégalités socio-culturelles.
- La mise en conformité réglementaire des EAJE pilotée par la Direction se poursuit sur l'hygiène, la sécurité, la restauration, la gestion des équipements

La Ville a par ailleurs une politique partenariale et foncière active pour attirer sur son territoire des établissements d'accueil de jeunes enfants. Ce sera le cas en 2024 avec notamment une crèche privée qui s'implantera à Crétier. A moyen terme, deux crèches s'implanteront : une de 39 berceaux dans le futur pôle petite enfance aux anciennes Beaudottes et une autre dans le nouveau quartier Terre d'Eaux.

2024 est l'année du renouvellement de l'ensemble de ses projets d'établissement d'accueil des jeunes enfants avec la CAF. L'ambition est pour poursuivre et consolider les efforts entrepris depuis 2 ans pour mieux répondre aux besoins des familles tout en maintenant les forces du service public sevranais de la petite enfance à savoir un accueil des enfants de grande qualité et des conditions de travail épanouissante pour le personnel.

B. Une ville engagée pour l'épanouissement de tous les enfants

35 millions d'euros par an sont consacrés à l'éducation pour les bâtiments, les fluides, la sécurisation, la cantine, les centres de loisirs, les activités éducatives.
Les dispositifs clés du parcours de l'élève sevranais en maternelle et élémentaire :

- Les classes découvertes (1 école sur 2 chaque année, en priorité pour les classes de CM2)
- Une restauration à haute qualité gustative, environnementale et sociale ; des animations pédagogiques alimentaires : table de tri ; petit-déjeuners… ;
- Les cités éducatives, des projets éducatifs, voyages ou sorties au bénéfice des enfants et jeunes de Beaudottes. Le budget est abondé de 20% cette année en vue de leur extension aux deux autres QPV demandé à l'Etat ;
- Le soutien scolaire : accompagnement aux leçons et ateliers éducatifs lors de l'étude du soir ; PRE et CLAS dans les maisons de quartier ;
- Les écoles ouvertes, les colos apprenantes et les séjours l'été ;
- Les 13 centres de loisirs qui accueillent les enfants le matin, le midi, le soir et le mercredi, les petites vacances et l'été avec notamment un club des tout petits l'été (25 places) et une maison des découverte pour promouvoir la culture scientifique ;
- Les projets éducatifs en partenariats avec les enseignements volontaires et les services socio-culturels de la ville, exemples ;
- La présence des animateurs sportifs de la Ville dans les écoles, une dotation de matériel ;
- Un accueil des enfants sur la ville dès 2 ans ½ en TPS (96 places).

Autres projets éducatifs transverses menés en lien et pour les écoles :

- JOP : club 24 ; passage de la flamme ; billetterie (travail avec les scolaires en amont, 7 écoles labellisées JOP) ;
- Installation d'une micro-ferme aux Beaudottes dans le cadre de la requalification du quartier
- Pose de nichoirs dans les cours des écoles volontaires à l'été 2024 ;
- Projet archéologique qui viendra compléter et enrichir l'offre de culture scientifique de la maison des découverts ;
- Dojo solidaire pour renforcer l'offre sportive et de soutien scolaire des écoles proches de Charcot.

En 2024 les séjours d'été seront développés via les centres de loisirs et les « colos apprenantes » pour faire sortir plus d'enfants et de jeunes de leur environnement, travailler l'ouverture culturelle au travers des expériences nouvelles et l'autonomie. Ainsi 9 nouveaux séjours seront proposés au bénéfice de 144 jeunes entre 8 et 12 ans. Au total, 400 jeunes sevranais en bénéficieront pour un budget total de 464 000 euros soit 30% d'augmentation par rapport au budget 2023 dédié aux séjours.

Les cantines scolaires

Pour nos enfants, le marché de la restauration scolaire prévoit une démarche de circuits courts qui permet à la fois de proposer 30 % au minimum de produits frais tout en favorisant l'agriculture de proximité.
Avec le développement de l'agriculture urbaine intra-muros, il sera possible de développer ce volet en proposant la distribution de certains produits issus des cultures locales dans les cantines, permettant ainsi d'assurer un volume d'achats qui permet de pérenniser les filières.
Au-delà de l'agriculture urbaine, on constate une hausse constante des convives alors que le nombre d'enfants accueillis dans les écoles sevranaises baisse (perte d'un effectif de 500 élèves en 5 ans, cette baisse est confirmée par l'inspection d'académie pour 2024). Dans les cantines scolaires 3800 à 3900 repas sont servis chaque jour, ce qui assure à plus de 60 % des enfants scolarisés, un repas équilibré, à haute qualité gustative et nutritionnelle chaque jour. Par sa politique tarifaire sociale sur les quotients familiaux, la ville lutte contre

C. L'autonomie et l'émancipation de la jeunesse

Sevran est une commune jeune. Près de la moitié de la population est âgée de moins de 30 ans. La volonté de l'équipe municipale est de s'adresser à toute la jeunesse, dans toute sa diversité.

La collectivité, à travers les politiques publiques en faveur de la jeunesse, doit permettre aux jeunes de trouver dans l'espace public les ressources qui leur permettent d'accéder à l'autonomie, l'épanouissement, et à la possibilité de devenir un adulte-citoyen. Ainsi, l'ensemble des actions de la Ville menées en direction de la jeunesse répondent à trois priorités : autonomie, éducation et mobilité.

Deux nouveaux dispositifs de concertation des jeunes seront déployés en 2024.

Le premier est le Conseil Municipal de la Jeunesse (CMJ). Il a été créé au Conseil municipal du 5 octobre 2023. Il vise les élèves de 4ème délégués de classe volontaires qui seront installés au Conseil municipal du 14 décembre pour une durée d'un an. Ces derniers suivront un parcours citoyen durant une année fait de temps de débat, visite d'institutions, de lieux culturels ou de mémoire et de formation. L'administration pourra proposer des missions aux volontaires en lien avec les actions de la Ville comme la participation à la programmation du Club 24 durant les JOP et leur dialogue avec les élus les amènera à faire des projets ou des propositions pour les jeunes.

Le second, la convention citoyenne de la jeunesse (CCJ) sera créée au printemps 2024 lors de la semaine de la jeunesse et vise les 16 à 25 ans. Ce dispositif doit permettre d'évaluer avec et pour les jeunes les actions à mener en leur faveur afin de les adapter et de les enrichir.

Aujourd'hui les moyens pour les jeunes sont dispersés dans la Ville entre les deux antennes jeunesse, les maisons de quartier et le PIJ ce qui manque de lisibilité et nuit à l'efficacité de l'action publique. Le PIJ fonctionne bien et il est reconnu sur le territoire pour les nouveaux projets de qualité qu'il développe chaque année comme la cérémonie des bacheliers, les formations BAFA ou premiers secours, les débats citoyens… Il sera consolidé en 2024 par un regroupement de moyens. En outre, une réflexion sur la programmation du pavillon Nobel pour installer une antenne jeunesse en centre-ville autour du PIJ sera lancée. Ce lieu doit être envisagé comme un espace d'accueil, de citoyenneté et d'accès aux droits pour les jeunes adultes et fonctionner en lien avec les autres structures de la Ville ou partenaires de la Ville qui les accueillent comme la mission locale, les maisons de quartier, emploi et compétences…

Le renouvellement des projets sociaux des maisons de quartiers est un réel levier pour mieux intégrer les besoins de la jeunesse et questionner l'offre existante (espaces mis à disposition, horaires d'ouvertures, types d'accueil et de services publics proposés…).

De la même façon le PCES (feuille de route des bibliothèques sur 5 ans) prévoit une révision des horaires et des aménagements des espaces au regard des besoins spécifiques des publics. L'enjeu en 2024 sera de s'appuyer sur le CMJ et la convention citoyenne de la jeunesse pour faire des bibliothèques de Sevran des lieux de travail adaptés aux lycéens et aux étudiants et à leur organisation, notamment au niveau des espaces de travail et des horaires d'ouvertures.
Le dernier axe de développement pour la jeunesse concerne la prévention santé. Plusieurs actions ont été développées notamment autour de la prévention de la prostitution, la mise en place de la permanence Ado Sexo, l'intervention dans les collèges pour la sensibilisation autour de l'égalité filles/garçons, la mise en place de groupes de travail avec les professionnels sur la question de la prostitution des jeunes mineurs. Le pôle comprend deux chargés de projet et une psychologue et a pour projet de créer des outils de médiation à destination des professionnels de la jeunesse pour développer l'aller vers et favoriser le développement des actions de prévention avec les collégiens par le théâtre.

Une convention cadre tripartite relative à la mission de prévention spécialisée à Sevran entre la Ville, le Conseil départemental et Arrimages sera signée en 2024. La prévention spécialisée a pour missions principales de prévenir les situations de rupture et favoriser l'insertion sociale des jeunes de 16 à 25 ans en vue d'accéder à l'autonomie. L'enjeu est de formaliser les priorités de la Ville et un projet pluriannuel d'intervention sur 3 ans pour Arrimages et son équipe d'éducateurs de rue.

D. Des seniors dynamiques

Sevran présente le paradoxe d'être la ville la plus jeune de France et de compter une progression très forte de la place des habitants de plus de 60 ans qui représente aujourd'hui le près de 20 % de la population. Année après année les chiffres du recensement confirment l'intérêt des seniors pour Sevran.

La réponse consiste à faire une ville pour toutes les générations qui s'appuie sur le développement des liens intergénérationnels.

En 2024, la ville va poursuivre ses engagements pour soutenir et accompagner les seniors dans tous les quartiers de la ville. Il s’agit à la fois de multiplier les possibilités de loisirs, de sports, de culture et de découvertes. Elle va développer le dispositif « aller vers » à domicile qui permet de combattre l'isolement, et s'appuyer sur une volonté affirmée d'intégration des personnes en situation de handicap et d'accompagnement des aidants en lien avec les actions de maintien à domicile portées par le CCAS.

Engagement fort en 2024, le service Sevran-Senior va développer l’offre de séjours décarbonés en privilégiant l’usage du train et des transports en commun.

L’université participative inter-âge est un lieu important de rencontres et de développement des compétences. Elle proposera en 2024 des conférences alliant le décryptage du complotisme, l’histoire de l’art, les enjeux climatiques, des ateliers pâtisseries, des problématiques qui concernent toutes les générations.

Le projet d’aménagement du pavillon Nobel (ancien Hôtel de Ville) illustre cette volonté de créer le lien intergénérationnel. Il accueillera des lieux d’accueil et les services autour de la mémoire, la jeunesse, la vie associative et la citoyenneté.

Partie IV. Des ressources humaines dynamiques

I. La structuration des effectifs

Emplois budgétaires (temps complets et non-complets) = 1 334
Emplois pourvus sur postes permanents = 1 001
Emplois pourvus sur postes non permanents = 333

- L'effectif total au 01 décembre 2023 est de 1334 agents, il est en légère diminution (1 388 agents) sans que ce soit réellement significatif car la différence est due à la variation des agents non permanents
- La mise en place d'un tableau des effectifs au 31/12/2019 permet dorénavant une meilleure visibilité des postes par service et par statut :
  - Le tableau des effectifs autorisés totalise en postes permanents : 1001 postes / 956,5 postes en équivalent temps plein ;
  - Les titulaires représentent 75 % de ces postes permanents ;
  - Les agents contractuels sur postes non permanents regroupent notamment les contractuels occasionnels, les remplaçants et les agents horaires… Ces agents constituent 3 % de l'effectif total.

A. Détail de la répartition des effectifs

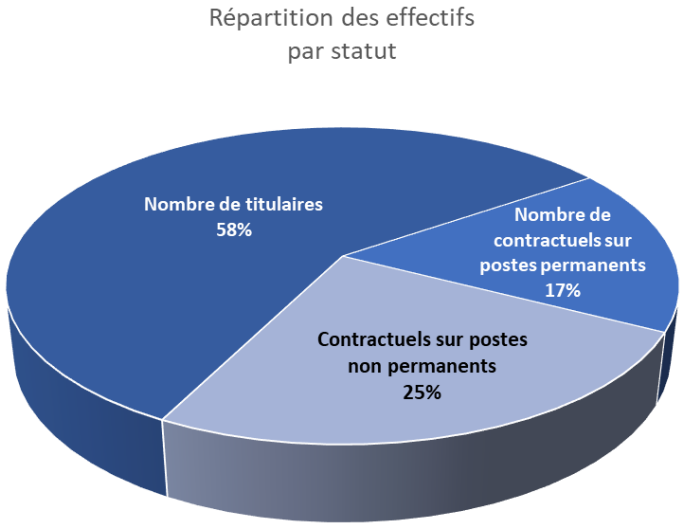

B. Par statut, catégorie et par nature des postes

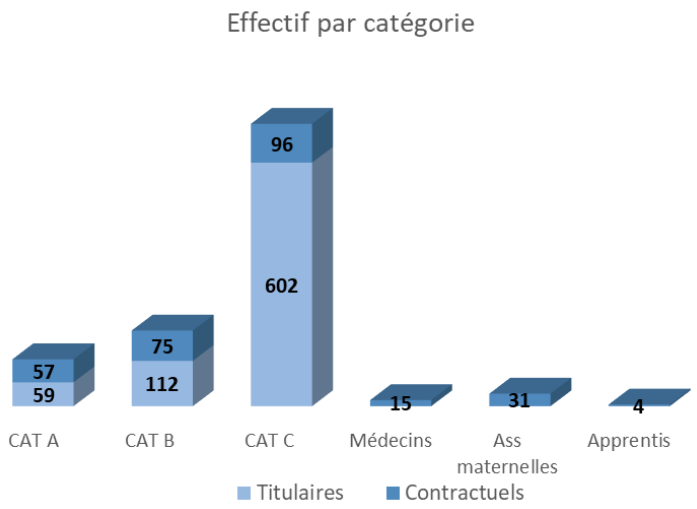

Zoom sur la déprécarisation des agents de catégories C

C'est au sein de la catégorie C que les agents titulaires sont les plus représentés. Cette situation s'explique par la structure du statut de la fonction publique territoriale qui permet des nominations sans concours et par la mise en place en 2016, 2017, 2018 et 2019 de plans de titularisation. Le plan de titularisation 2022 a permis la mise en stage de 85 agents de la Ville et du CCAS au 1er janvier 2023 et le plan 2024 permettra à 25 agents (à confirmer) une mise en stage.

S'agissant des autres catégories, la différence entre fonctionnaires et contractuels est faible.

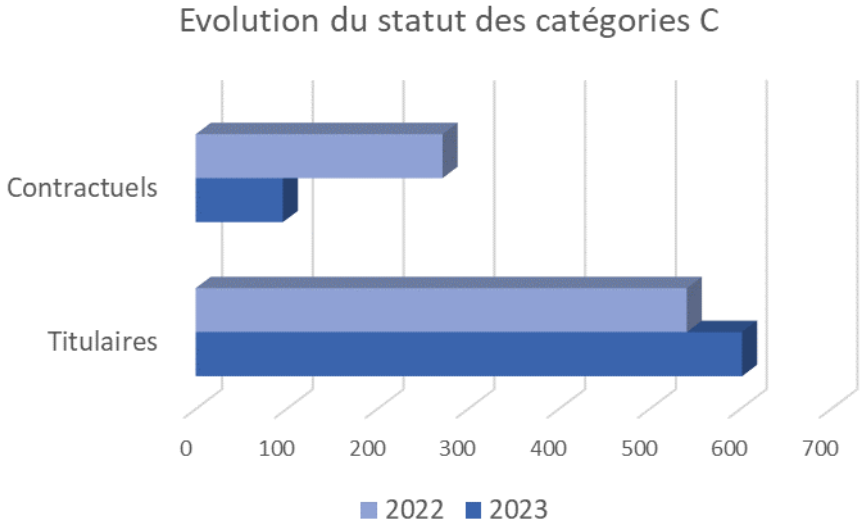

C. Par filière

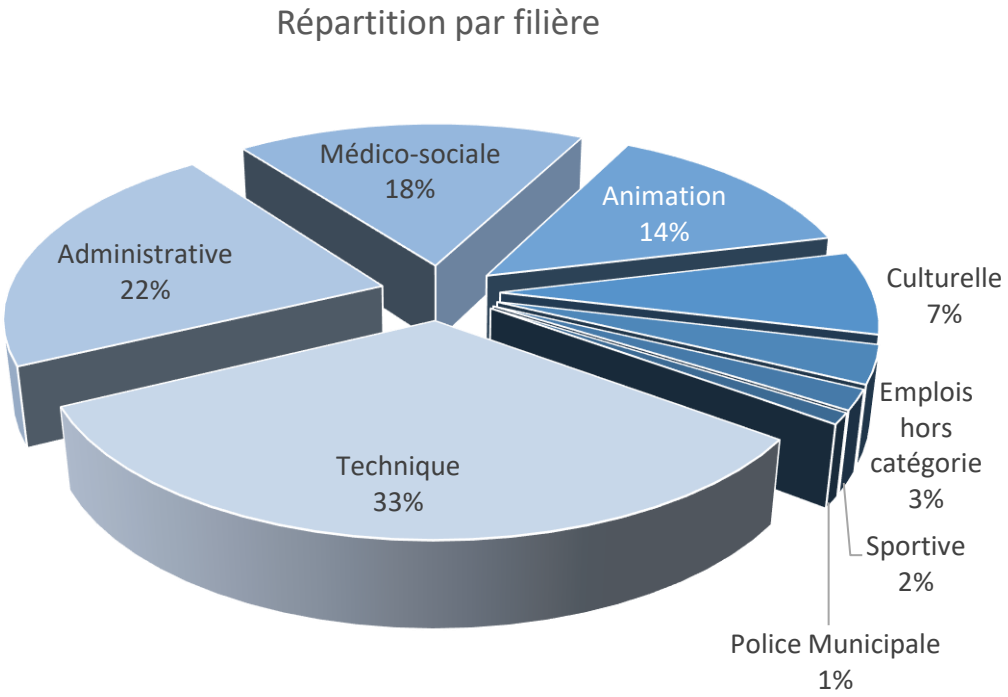

Les filières les plus représentées sur postes permanents :

- Technique = 33 %
- Administrative = 22 %
- Médico-sociale = 18 %

II. Le temps de travail

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose, en son article 47, que les collectivités territoriales, leurs établissements publics et ceux auxquels elles sont rattachées respectent la durée légale de travail de leurs agents publics à temps complet, à savoir 1607 heures annuelles.

Par délibération du 16 décembre 2021, la ville a institué plusieurs cycles de travail et reconnu pour environ 500 agents des sujétions particulières en fonction de trois facteurs (environnement physique, environnement économique et social, et rythme de travail) qui donnent lieu à des jours de repos compensateurs.

Cycle hebdomadaire	Taux de sujétion	Nombre de jours de repos compensateur	Nombre de jours d'ARTT	Jours de fractionnement	Jours de congés annuels pour 5j travail / sem	TOTAL
35 h	5,5 %	12,5	0	2	25	39,5
35h30	4%	9	3	2	25	39
36 h	3%	7	6	2	25	40
37 h	0	0	12	2	25	39
38	0	0	18	2	25	45
39 h	0	0	23	2	25	48

III. Evolution de la masse salariale

A. Les augmentations exogènes

À partir de juillet 2022, la croissance de la masse salariale a amorcé une hausse historique sous l'effet du dégel de la valeur du point d'indice (juillet 2022 + 3,5% - juillet 2023 + 1,5%) et suite à une série de mesures salariales destinées à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et plus spécifiquement celui des agents rémunérés aux plus bas salaires de la fonction publique.

L'augmentation du chapitre 012 est par ailleurs mécanique, le glissement vieillesse technicité (GVT) étant plus fort dans notre structure compte tenu de notre pyramide des âges inversée.

Le gouvernement a fait savoir, par la voix du ministre de la Transformation de la Fonction Publique, que les règles d'ouverture des promotions internes allaient être assouplies. Cette mesure deviendra effective au 1er janvier 2024 et aura pour objectif de dynamiser les parcours de carrière des agents et de permettre aux employeurs publics d'offrir davantage de perspectives d'évolution professionnelle.1

Le gouvernement estime qu'avec cette mesure, le taux de promotion serait accru de 50%.

Le coût de la GIPA 2023 est estimé au double de celui de 2022. Les nouvelles revalorisations du point et des indices majorés en 2023 devraient réduire le coût de la GIPA pour le budget 2024 qui pourrait être semblable à celui connu en 2022.

Gestion 2022

MESURES SALARIALES 2022	IMPACTS
Mesures 2022 en année pleine sur 2023	**2 200 000**
MESURES SALARIALES 2023	**IMPACTS**
Augmentation du SMIC au 1er mai 2023	**230 000 €**
Jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires pour les plus bas salaires (catégories C1 et B1) à compter du 1er juillet 2023 afin de rétablir la progressivité des grilles indiciaires.	**125 000 €**
Hausse de la valeur du point d'indice à compter du 1er juillet 2023, cette revalorisation de 1,5% augmente la valeur du point de 4,85 € à 4,922 €.	**330 000 €**
La reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) en 2023 (GIPA). En 2022, le montant de la GIPA avait doublé par rapport à l'exercice 2021 pour deux raisons : la stabilité de la valeur du point entre les 2 périodes de référence mais aussi une forte inflation. En 2023, elle est encore en hausse (paie d'octobre).	**30 000 €**
Afin de contrer la hausse des coûts liés au transport et favoriser les déplacements en transports collectifs, le taux de prise en charge minimum des abonnements transport est passé de 50 à 75 % depuis le 1er septembre.	**15 000 €**
TOTAL	**2 930 000 €**

Si les nouvelles annonces du 12 juin 2023 du Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques (nouvelle augmentation du point d'indice pour tous au 1er juillet 2023, attribution de points supplémentaires pour les plus bas salaires, mise en place d'une prime de pouvoir d'achat pour les agents les plus touchés par l'inflation…..) étaient attendues par les agents, elles n'ont donné lieu à aucune compensation de la part de l'Etat et impacteront la part des dépenses en année pleine.

Compte tenu des dernières revalorisations d'indice majoré en 2023 et des « + 5 points » au 1er janvier 2024, il faudrait une augmentation de +3,1 % du SMIC pour que les fonctionnaires et contractuels de droit public voient leur rémunération de base en-dessous du SMIC, ce qui semble peu probable.

Prévisions 2024

MESURES SALARIALES 2022	IMPACTS
Mesures 2022 en année pleine sur 2023	**2 200 000 €**
MESURES SALARIALES 2023	**IMPACTS**
Mesures 2023 en année pleine sur 2024 et prime pouvoir d'achat versée en janvier 2024	**1 840 000 €**
MESURES SALARIALES 2024	**IMPACTS**
Augmentation de 5 points d'indice au 01/01/2024	**521 500 €**
Augmentation cotisations patronales CNRACL 1%	**15 000 €**
TOTAL DEPUIS 2022	**4 576 500€**

B. Les augmentations endogènes

En 2022, pour répondre aux besoins de recrutements des services et à la revalorisation du RIFSEEP, la masse salariale a augmenté de 4,03% par rapport à celle de 2021. L'augmentation est supérieure aux prévisions budgétaires (+0,8%). Le dépassement des prévisions budgétaires est lié principalement à l'augmentation de 3,5% du point d'indice sur les 6 derniers mois de l'année.

En 2023, en plus des mesures salariales du gouvernement, la collectivité a décidé de mettre en place les mesures suivantes :

Gestion 2023

MESURES SALARIALES 2023	IMPACT
Revalorisation de la rémunération des assistantes maternelles	**16 000 €**
Revalorisation du taux horaires notamment pour les animateurs	**15 000 €**
Revalorisation du régime indemnitaire (2ème phase)	**380 000 €**
TOTAL	**411 000 €**

La collectivité a procédé à une revalorisation du régime indemnitaire afin de conserver une attractivité en termes de recrutement et une fidélisation des agents présents mais également pour construire un politique salariale plus équitable et harmonisée. Près de 900 agents de la

ville et du CCAS ont bénéficié d'une revalorisation de leur régime indemnitaire ce qui

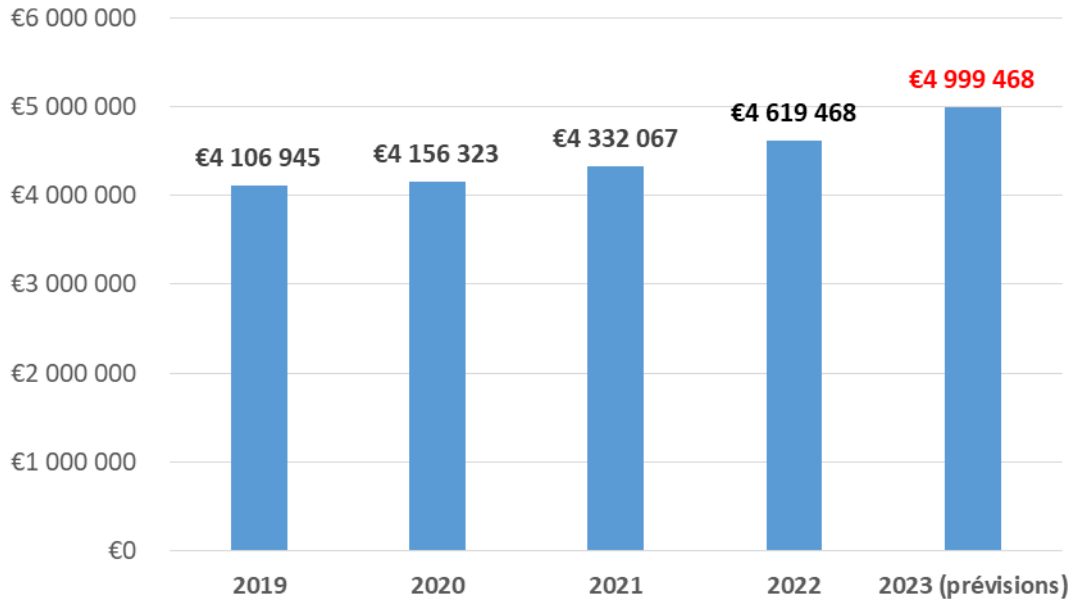

représente pour la collectivité un effort financier de presque 650 000 € réparti sur 2022 et 2023.

Evolution du coût du régime indemnitaire

Prévision 2024

MESURES SALARIALES 2022	**IMPACT**
Revalorisation RIFSEEP	
MESURES SALARIALES 2023	**IMPACT**
Revalorisations assistantes maternelle, animateurs, et RIFSEEP	**411 000**
MESURES SALARIALES 2024	**IMPACT**
Revalorisation de la rémunération des Assistantes maternelles*, taux horaires notamment pour les animateurs*, prime pour le personnel du Centre Municipal de Santé**	**116 000 €**
TOTAL	**817 000 €**

*En année pleine / **Intégralement compensée par l'Etat

IV. Conclusion et projection sur l'année 2024

A. Evolution de la masse salariale

Les mesures gouvernementales 2022 et 2023 représentent 6,9 % des dépenses de personnel du budget exécuté 2023 et impacteront de plus de 4 000 000 € la masse salariale 2024 en intégrant la prime pouvoir d'achat qui sera versée au mois de janvier.

A près de 80 %, l'augmentation de la masse salariale est imposée à la ville par l'Etat. Si la ville soutient le pouvoir d'achat des agents dont elle est l'employeur, elle ne bénéficie que de manière dérisoire (pour 2024, 56 000 € pour la prime des agents du CMS) d'une aide ou d'une compensation de l'Etat. Au-delà des sommes importantes entamant la libre administration de la collectivité, la ville souhaiterait pouvoir définir sa propre politique salariale. Le projet de loi annoncée par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques ne vient pas contredire cette tendance.

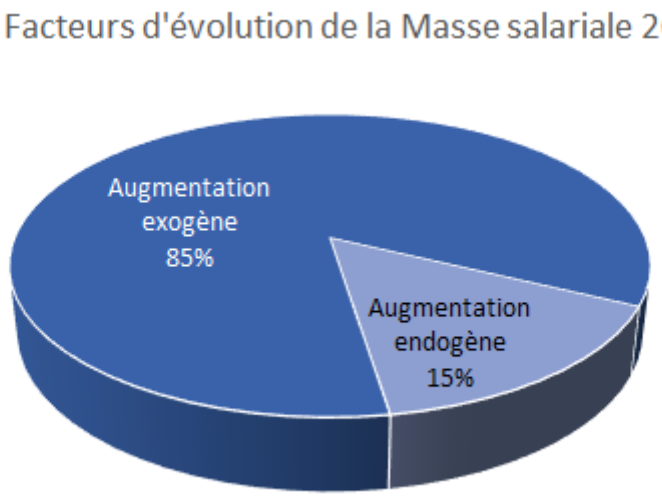

B. Une maitrise de la masse salariale à assurer

Il est proposé de prévoir une augmentation de la masse salariale de 5,1 % et de tendre vers une réalisation de 100% du budget primitif ce qui doit permettre de :

- D'assurer les dépenses en faveur des revalorisations salariales mais dont la ville n'a pas la maîtrise tant en termes de méthodes que de montant ;
- Pourvoir les postes vacants, afin à la fois d'améliorer la qualité des services à la population et de mettre en œuvre les projets de la municipalité ;
- Poursuivre les efforts budgétaires sur les enveloppes affectées à la formation des agents et des élus et à la prévention des risques professionnels ;
- Assumer les dépenses en personnel pour le déroulement des Jeux olympiques sur le territoire.

La stratégie RH déployée sera définie afin de maîtriser la masse salariale. Elle se traduira par :

- l'anticipation de chaque départ en retraite et l'examen systématique de toutes les demandes de remplacement liées à ces départs et l'adaptation des profils aux nouveaux besoins ;
- le choix de privilégier les offres en interne afin de favoriser les mobilités et proposer en priorité les postes aux agents en situation de reclassement médical, puis à l'ensemble du personnel avec un regard attentif aux candidatures des contractuels de la ville. L'objectif sera d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions afin de faire évoluer le service public et d'offrir un service de qualité aux usagers. Certains des grands chantiers menés en 2023 seront reconduits en 2024:
    - la déprécarisation des agents non titulaires ;
    - l'application du plan d'actions pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ;
    - l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
    - la prévention des risques au travail ;
    - le développement des mesures améliorant les conditions de travail.

Exécution budgétaire 2023 :	Prévision de l'évolution 2024 :	Prévision budgétaire 2024 :
50 900 000€	+ 5,1 %	Augmentation d'environ 2.6 millions

Partie V. ANNEXE I – Les données financières – rapport de rétroprospective

I. LES GRANDES MASSES FINANCIERES

A. Les masses budgétaires

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	96 486 331	92 269 392	94 350 613	93 168 441	94 809 292	99 938 663
Dépenses de fonctionnement	80 858 545	79 762 257	78 025 470	78 409 131	84 122 366	85 735 907
dont intérêts de la dette	3 154 173	2 902 430	2 645 374	2 373 094	2 143 654	2 154 918
Recettes d'investissement	12 114 640	6 265 518	7 142 995	14 731 866	9 737 425	15 401 098
dont emprunts souscrits	5 094 590	0	0	4 810 000	4 800 000	8 000 000
Dépenses d'investissement	20 372 769	25 764 251	22 995 071	22 890 523	24 593 281	28 444 255
dont capital de la dette	8 967 082	8 863 602	8 327 845	8 556 266	8 428 523	8 411 090
dont P.P.I	11 394 886	16 083 354	13 624 229	13 260 866	15 413 547	20 033 165

B. Soldes financiers

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	16 373 959	15 409 565	14 921 712	17 132 403	12 330 625	16 357 674
Epargne brute	13 219 786	12 507 135	12 276 338	14 759 309	10 186 971	14 202 756
Epargne nette	4 252 704	3 643 533	3 948 492	6 203 044	1 758 448	5 791 666

C. Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement en début d'exercice	3 023 167	10 392 824	3 401 225	3 894 292	10 501 950	6 333 021
Résultat de l'exercice	7 369 656	-6 991 598	473 067	6 600 653	-4 168 929	1 159 599
Fonds de roulement en fin d'exercice	10 392 824	3 401 226	3 874 292	10 494 945	6 333 021	7 492 620

D. Endettement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre	90 473 622	81 610 019	73 282 174	69 535 908	65 907 385	65 496 295
Ratio de désendettement	6,8 ans	6,5 ans	6 ans	4,7 ans	6,5 ans	4,6 ans
Emprunt	5 094 590	0	0	4 810 000	4 800 000	8 000 000

II. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

A. Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montants	16 373 959	15 409 565	14 921 712	17 132 403	12 330 625	16 357 674

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montants	13 219 786	12 507 135	12 276 338	14 759 309	10 186 971	14 202 756

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	96 486 331	92 269 392	94 350 613	93 168 441	94 809 292	99 938 663
Epargne de gestion	16 373 959	15 409 565	14 921 712	17 132 403	12 330 625	16 357 674
Epargne brute	13 219 786	12 507 135	12 276 338	14 759 309	10 186 971	14 202 756
Taux d'épargne brute (en %)	14,05 %	13,56 %	13,59 %	15,84 %	10,8 %	14,21 %
Epargne nette	4 252 704	3 643 533	3 948 492	6 203 044	1 758 448	5 791 666

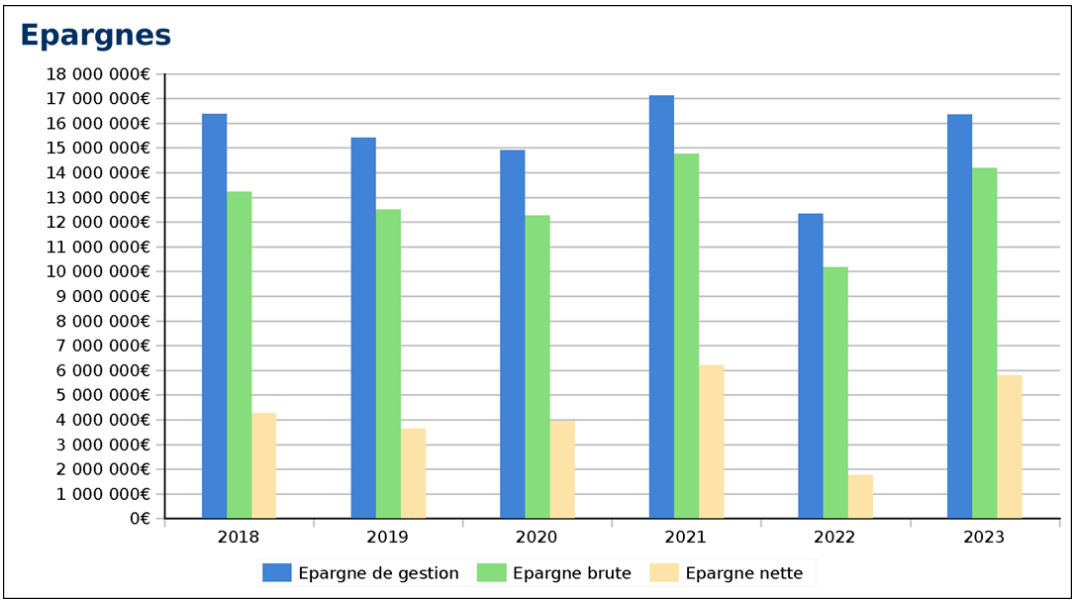

B. Epargne brute

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

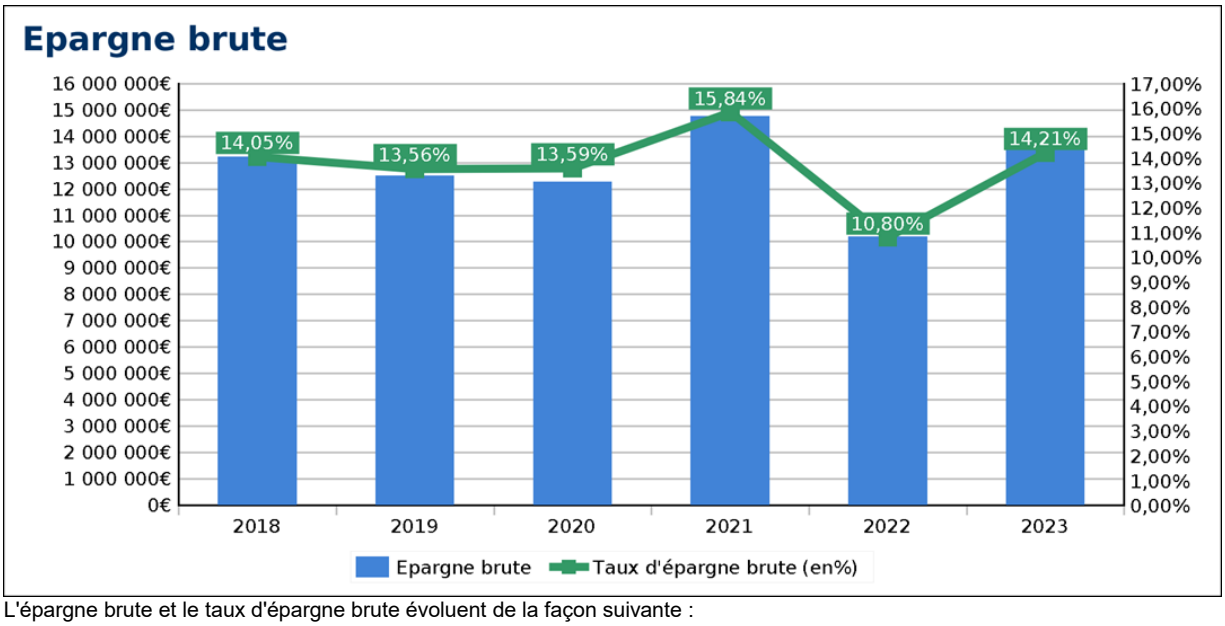

L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	13 219 786	12 507 135	12 276 338	14 759 309	10 186 971	14 202 756
Taux d'épargne brute (en %)	14,05 %	13,56 %	13,59 %	15,84 %	10,8 %	14,21 %

C. Une vigilance pour prévenir l'effet ciseaux

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	94 078 331	92 269 392	90 301 808	93 168 441	94 309 337	99 938 663
Evolution n-1		-1,92 %	-2,13 %	3,17 %	1,22 %	5,97 %
Dépenses de fonctionnement	80 858 545	79 762 257	78 025 470	78 409 131	84 122 366	85 735 907
Evolution n-1	0	-1,36 %	-2,18 %	0,49 %	7,29 %	1,92 %

La gestion vigilante et l'application des principes budgétaires a permis depuis 2018 de maintenir une épargne nette positive et d'éviter l'effet "ciseaux". Ce sont ces efforts qui permettent de lancer de nouveaux investissements au service des Sevranais.

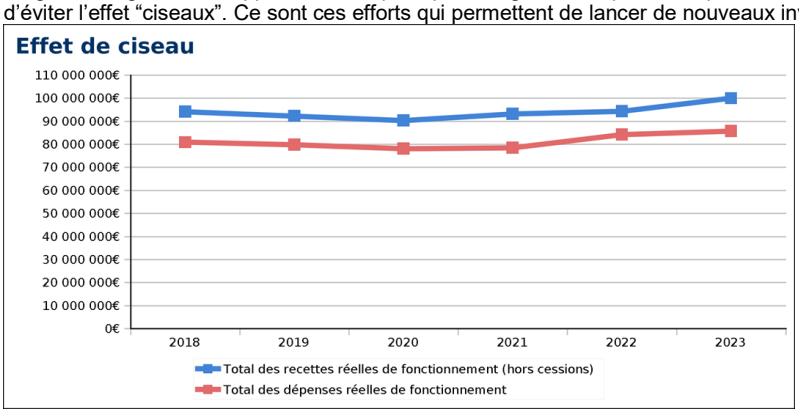

III. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

A. Encours de dette et emprunts nouveaux

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **99 224 477€ en 2018 à 65 907 385€ en 2023.**
De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **12 121 255 € en 2018 à 10 566 008 € en 2023** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 01/01	*Evolution n-1*	Emprunts nouveaux
2018	99 224 477	-8,82 %	5 094 590
2019	90 473 622	-9,8 %	0
2020	81 610 019	-10,2 %	0
2021	73 282 174	-5,11 %	4 810 000
2022	69 535 908	-5,22 %	4 800 000
2023	65 907 385	-0,62 %	8 000 000

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-6,26 %	-33,57%

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

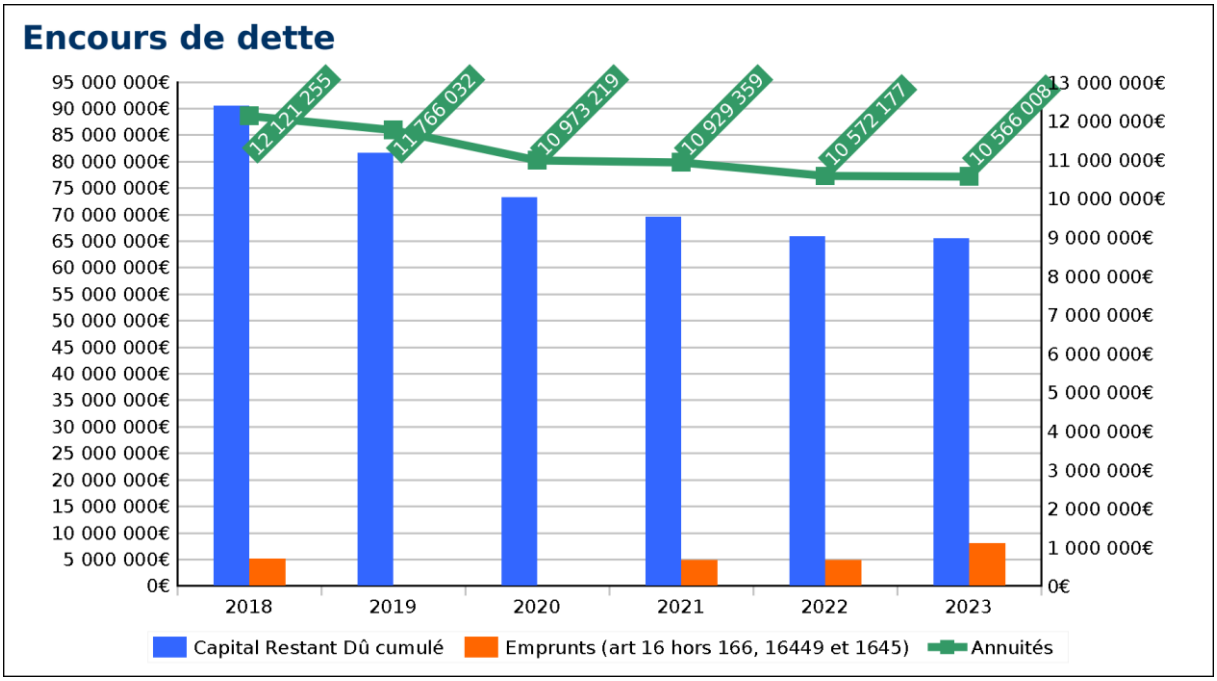

B. Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Annuités	12 121 255	11 766 032	10 973 219	10 929 359	10 572 177	10 566 008
Evolution n-1 (en %)	0	-2,93 %	-6,74 %	-0,4 %	-3,27 %	-0,06 %
Capital en euro	8 967 082	8 863 602	8 327 845	8 556 266	8 428 523	8 411 090
Intérêts en euro	3 154 173	2 902 430	2 645 374	2 373 094	2 143 654	2 154 918

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

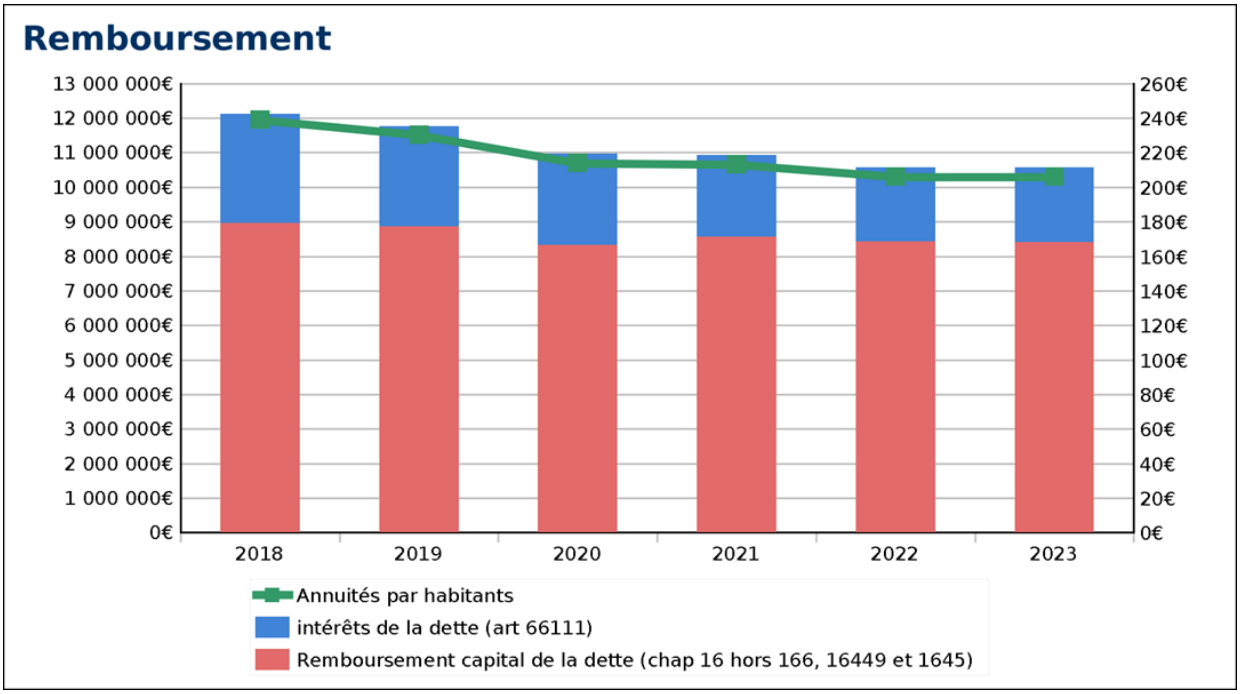

La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Annuités	239	230	214	213	206	206
Capital	176	173	163	167	165	164
Intérêts	62	57	52	46	42	42

C. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio	6,8 ans	6,5 ans	6 ans	4,7 ans	6,5 ans	4,6 ans

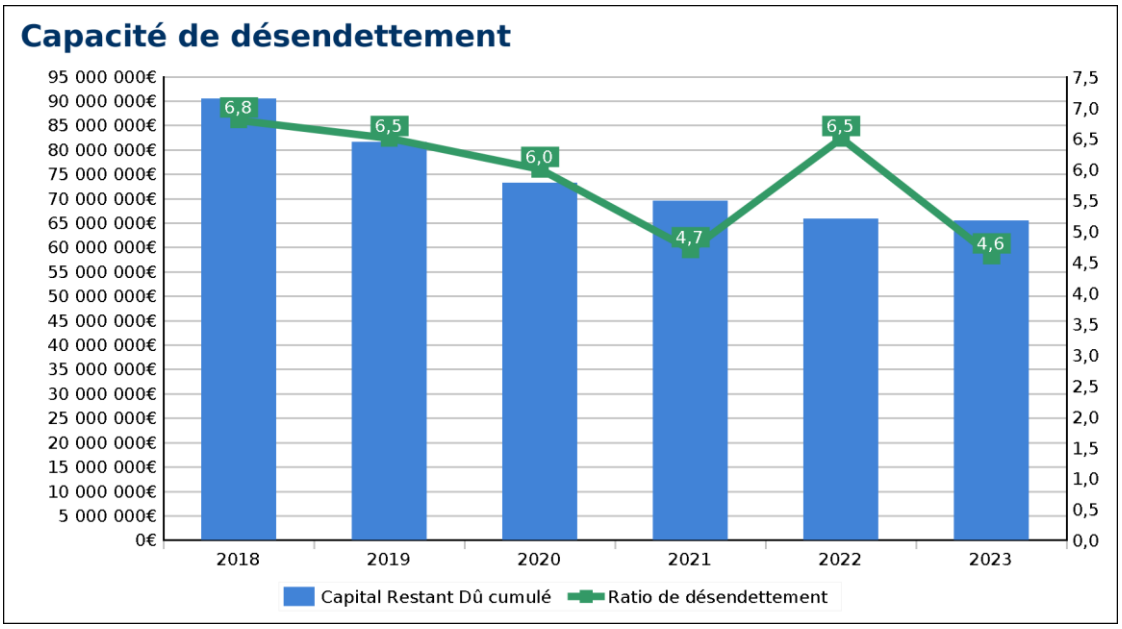

L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il faudra comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

Calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)**

Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette (CDD/DVM < 1), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette (CDD/DVM > 1), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels

IV. LA FISCALITE DIRECTE

L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation puis THRS	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2018	54 095 543	46 290 076	97 964
2019	55 435 223	47 179 704	117 308
2020	55 386 630	47 947 416	103 708
2021	2 074 132	48 918 091	104 511
2022	1 788 987	50 761 241	101 618
2023	1 916 005	54 231 000	106 000

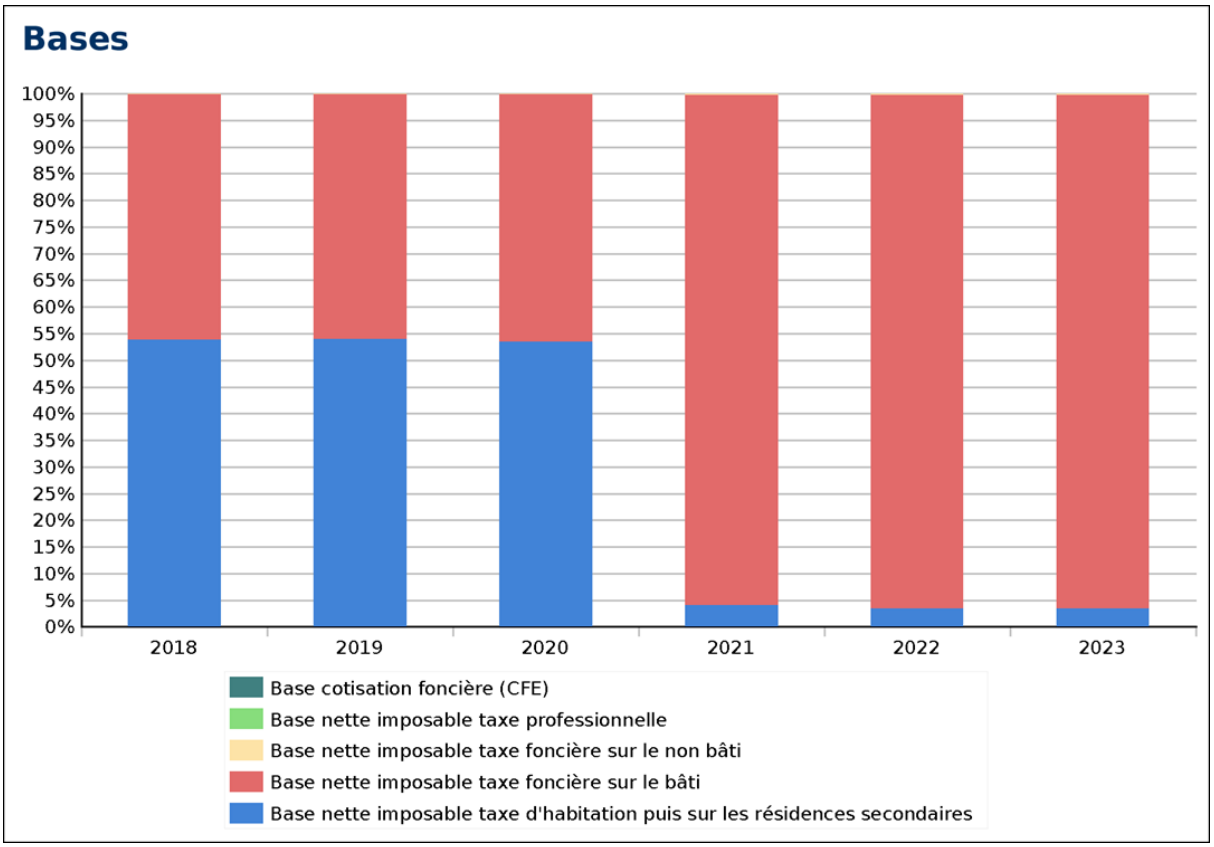

V. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	*Evolution n-1*	En euros par habitant
2018	96 486 331	0	1 899
2019	92 269 392	-4,37 %	1 802
2020	94 350 613	2,26 %	1 843
2021	93 168 441	-1,25 %	1 820
2022	94 809 292	1,76 %	1 852
2023	99 938 663	5,41 %	1 952

Pour 2023, il s'agit de prévisions au 06/12, elles intègrent la compensation des dépenses attribuée par arrêté ministériel du 15 octobre 2023. (1,943M€). Sans ce "rattrapage" exceptionnel l'évolution des recettes en 2023 serait de 3,36% et non de 5,41%, soit une évolution nettement inférieure à l'inflation officielle.

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	0,71 %	3,58 %

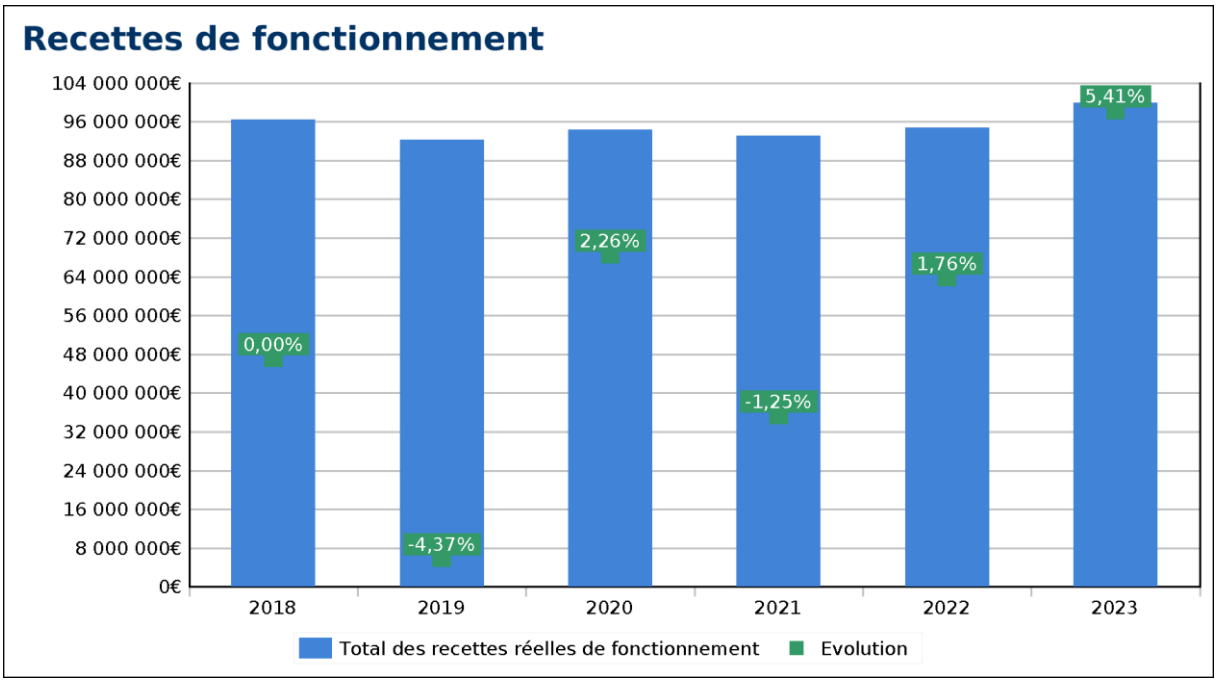

Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires).

2018	2019	2020	2021	2022	2023
31 330 623	31 586 857	31 747 581	34 622 586	35 798 194	38 548 429

Produits de la fiscalité reversée : la fiscalité reversée comprend la part de la CVAE, l'attribution du FNGIR, le produit de la TASCOM et le produit de l'IFER.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
0	0	0	0	0	0

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...).

2018	2019	2020	2021	2022	2023
19 012 573	19 268 882	19 666 646	19 946 823	20 055 252	19 899 270

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2018	2019	2020	2021	2022	2023
36 842 653	34 465 477	33 852 686	32 823 727	32 162 588	35 624 255

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
9 300 482	6 948 175	9 083 700	5 775 304	6 793 258	5 866 709

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	*Evolution n-1*	En euros par habitant
2018	80 858 545	0	1 591
2019	79 762 257	-1,36 %	1 558
2020	78 025 470	-2,18 %	1 524
2021	78 409 131	0,49 %	1 531
2022	84 122 366	7,29 %	1 643
2023	85 735 907	1,92 %	1 674

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	1,18 %	6,03 %

Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
47 866 424	46 935 960	46 729 539	46 912 355	48 708 794	50 900 000

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
18 649 230	18 670 538	18 685 732	19 861 219	23 038 991	23 124 000

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
963 362	1 149 701	1 176 828	1 110 164	1 144 080	1 119 931

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
4 665 115	4 934 408	4 169 451	3 995 110	3 702 106	3 652 794

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
3 155 449	2 866 931	2 645 374	2 193 183	1 740 331	2 230 049

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
758 340	930 490	1 042 881	1 318 132	1 807 555	1 369 133

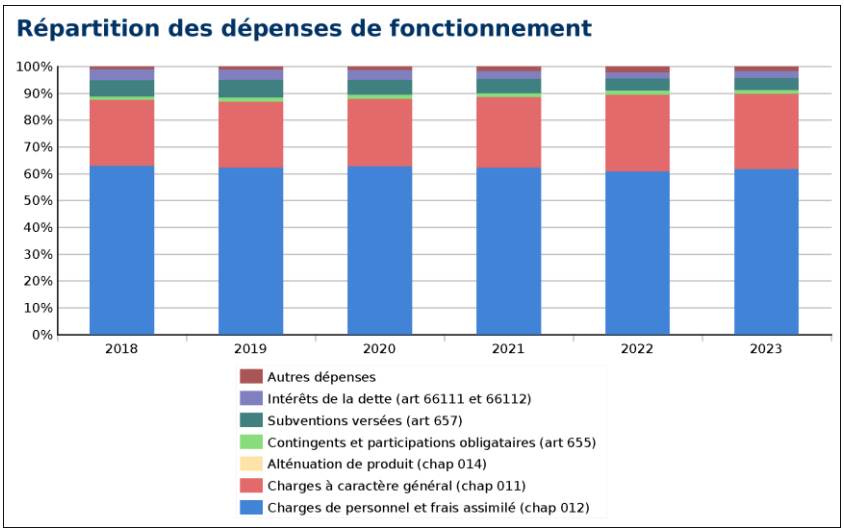

Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
47 866 424	46 935 960	46 729 539	46 912 355	48 708 794	50 900 000

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2018	2019	2020	2021	2022	2023
59,2 %	58,84 %	59,89 %	59,83 %	57,9 %	59,37 %

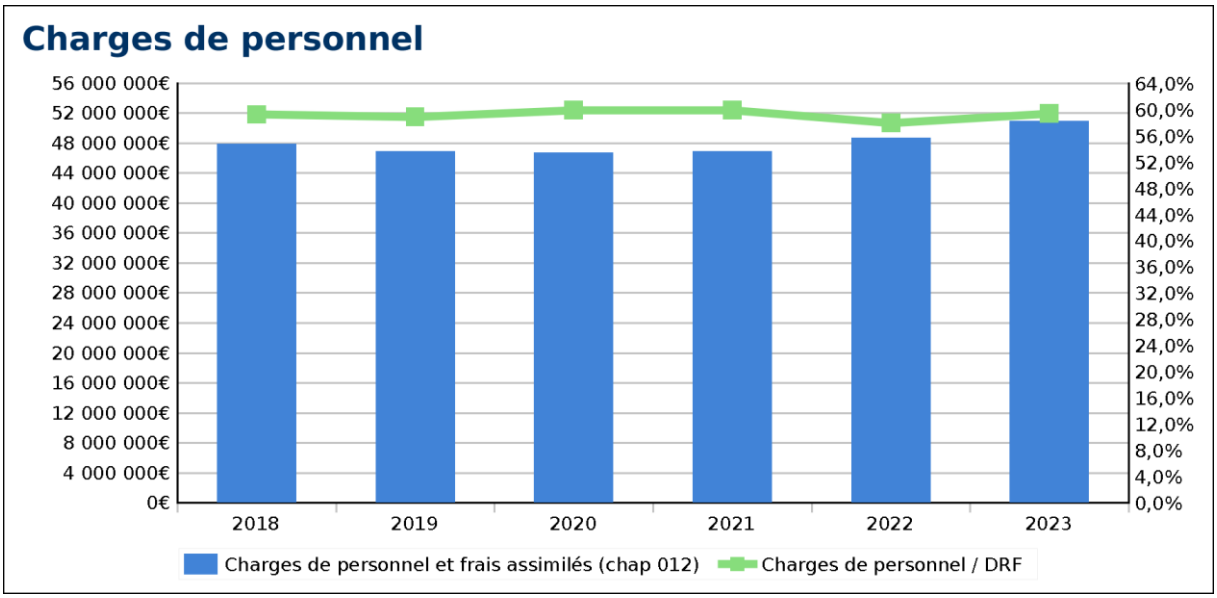

VI. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,482% avant le 1er Janvier 2014 et devient égal à 15,761% pour 2014. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16.404%.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 525 774	1 635 569	1 897 698	1 868 595	1 427 083	2 049 688

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2018	2019	2020	2021	2022	2023
5 096 640	4 233 623	4 566 642	7 711 503	2 894 327	3 500 000

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité....

2018	2019	2020	2021	2022	2023
154 531	267 328	292 088	147 623	330 740	208 098

Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2018	2019	2020	2021	2022	2023
5 094 590	0	0	4 810 000	4 800 000	8 000 000

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
243 104	128 998	386 567	194 145	285 275	1 643 312

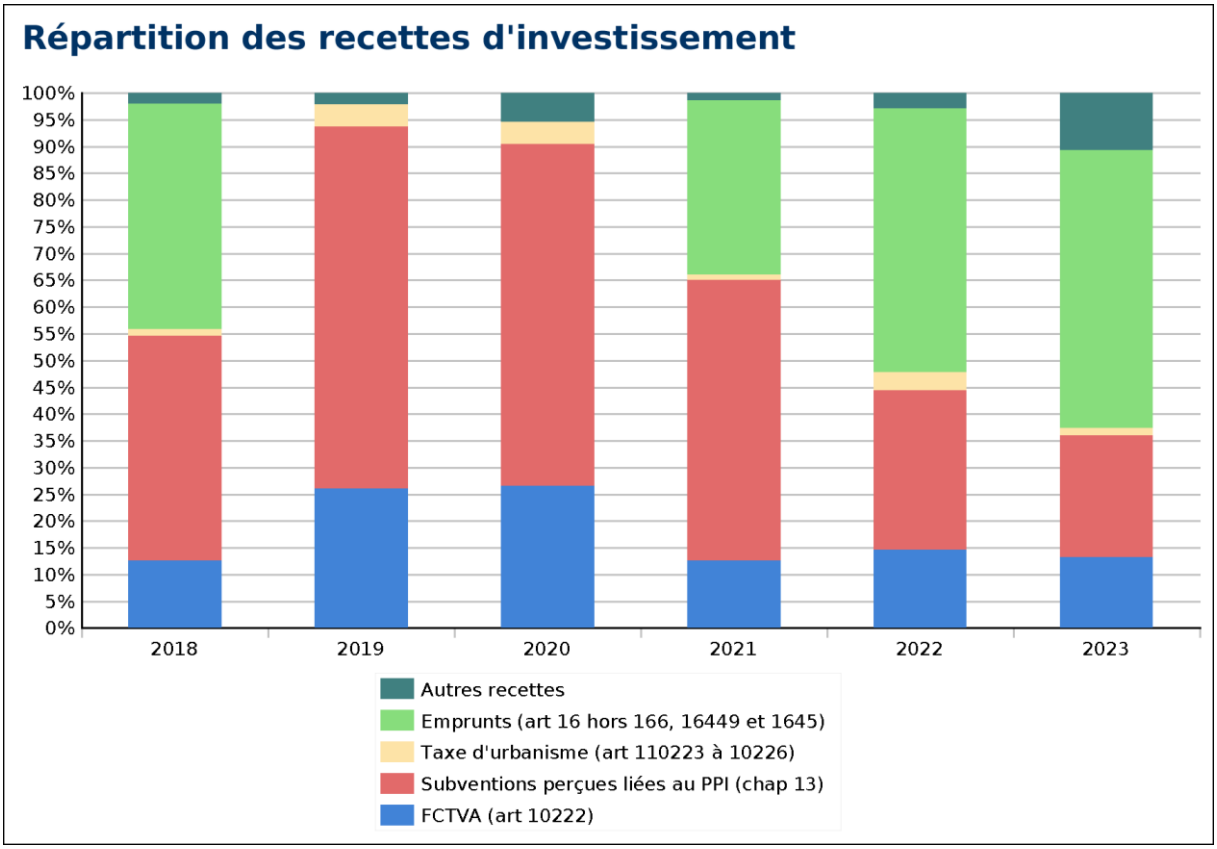

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2018	20 372 769	0	401
2019	25 764 251	26,46 %	503
2020	22 995 071	-10,75 %	449
2021	22 890 523	-0,45 %	447
2022	24 593 281	7,44 %	480
2023	28 444 255	15,66 %	556

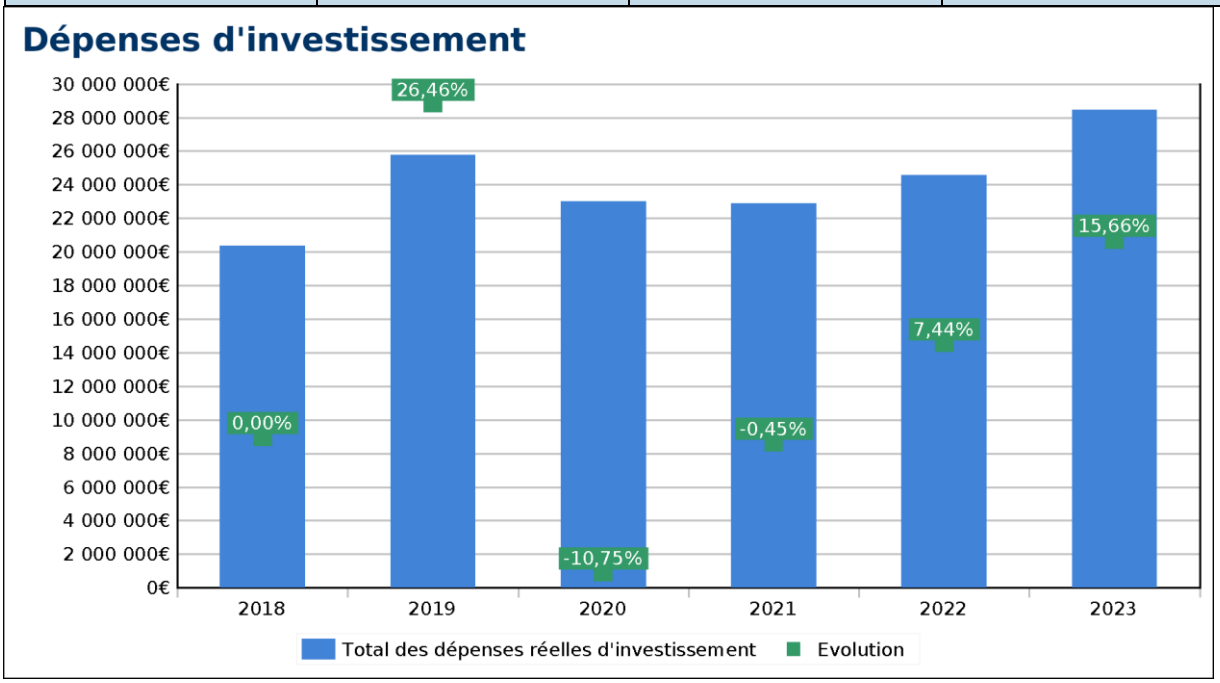

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2018	20 372 769	8 967 082	44,02 %
2019	25 764 251	8 863 602	34,4 %
2020	22 995 071	8 327 845	36,22 %
2021	22 890 523	8 556 266	37,38 %
2022	24 593 281	8 428 523	34,27 %
2023	28 444 255	8 411 090	29,57 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).

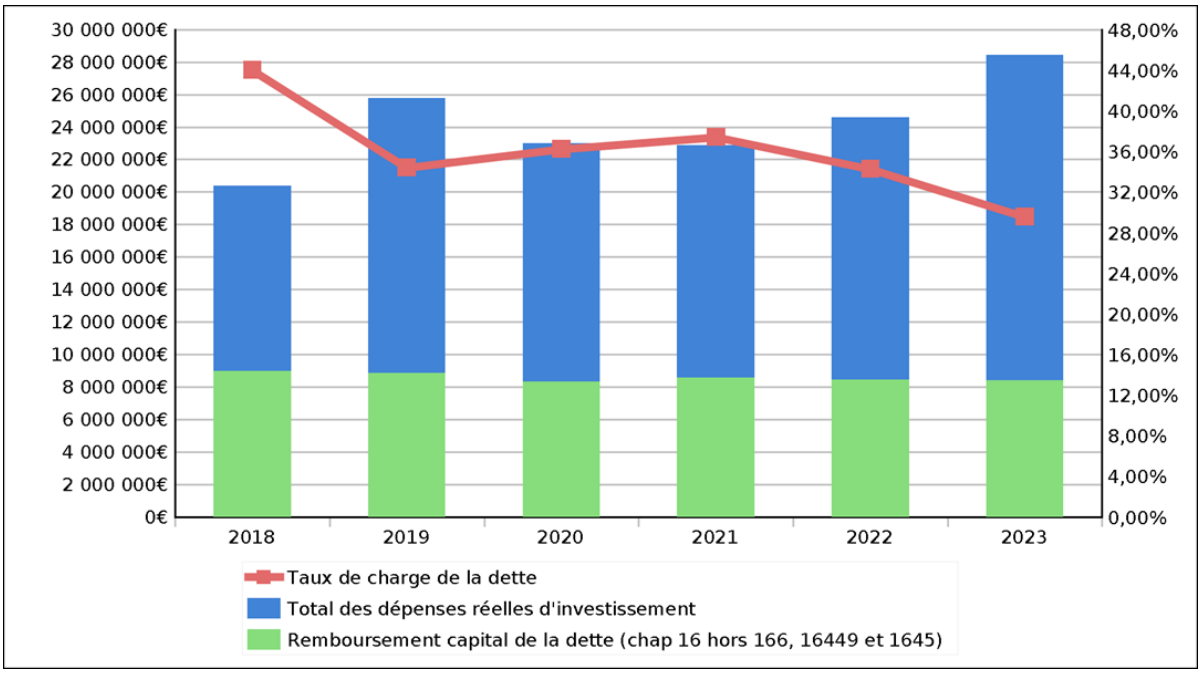

L'épargne de la collectivité

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	13 219 786	12 507 135	12 276 338	14 759 309	10 186 971	14 202 756
Remboursement capital de la dette	8 967 082	8 863 602	8 327 845	8 556 266	8 428 523	8 411 090
Epargne nette	4 252 704	3 643 533	3 948 492	6 203 044	1 758 448	5 791 666

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette (a)	4 252 704	3 643 533	3 948 492	6 203 044	1 758 448	5 791 666
FCTVA (b)	1 525 774	1 635 569	1 897 698	1 868 595	1 427 083	2 049 688
Autres recettes (c)	397 635	396 326	678 655	341 769	616 015	1 851 410
Produit de cessions (d)	2 408 000	0	4 048 805	0	499 955	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	8 584 113	5 675 427	10 573 650	8 413 407	4 301 502	9 692 764
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	5 096 640	4 233 623	4 566 642	7 711 503	2 894 327	3 500 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	5 094 590	0	0	4 810 000	4 800 000	8 000 000
Financement total h = (e+f+g)	18 775 344	9 909 050	15 140 293	20 934 910	11 995 828	21 192 764

Résultat de l'exercice	7 369 656	-6 991 598	473 067	6 600 653	-4 168 929	1 159 599

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

VII. LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R, comparés avec les ratios des villes de 50 à 100 000 habitants.

Ratios	Type de ratios	2018		2019		2020		2021		2022		2023
		Métropole - de 50 000 à 99 999	VILLE DE SEVRAN	Métropole - de 50 000 à 99 999	VILLE DE SEVRAN	Métropole - de 50 000 à 99 999	VILLE DE SEVRAN	Métropole - de 50 000 à 99 999	VILLE DE SEVRAN	Métropole - de 50 000 à 99 999	VILLE DE SEVRAN	VILLE DE SEVRAN
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 323	**1 591**	1 320	**1 558**	1 319	**1 524**	1 342	**1 531**	1 399	**1 643**	**1 674**
Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	676	**620**	695	**619**	708	**624**	736	**677**	767	**701**	**754**
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 542	**1 899**	1 552	**1 802**	1 526	**1 843**	1 574	**1 820**	1 623	**1 852**	**1 952**
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	332	**221**	378	**310**	321	**266**	322	**252**	372	**299**	**387**
Encours de la dette / population	Ratios Légaux	1 414	**1 780**	1 382	**1 594**	1 367	**1 431**	1 360	**1 358**	1 344	**1 287**	**1 279**
Dotation globale de fonctionnement / population	Ratios Légaux	213	**462**	210	**470**	206	**482**	212	**491**	213	**504**	**515**
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	61,00%	**59,20%**	61,05%	**58,84%**	61,72%	**59,89%**	61,73%	**59,83%**	61,21%	**57,90%**	**59,37%**
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	94,50%	**93,10%**	93,92%	**96,05%**	94,99%	**91,52%**	94,06%	**93,34%**	94,63%	**97,62%**	**94,20%**
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	21,50%	**11,63%**	24,32%	**17,18%**	21,01%	**14,44%**	20,44%	**13,85%**	22,93%	**16,12%**	**19,85%**
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	91,70%	**98,82%**	89,05%	**88,45%**	89,58%	**77,67%**	86,44%	**74,63%**	82,81%	**69,52%**	**65,54%**

Les montants 2023 sont issus d'une prévision au 06/12

Partie VI. ANNEXE 2- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : un enjeu majeur pour la ville de Sevran

I. La semaine des droits des femmes du 6 au 11 mars 2023

La Ville de Sevran a à nouveau marqué son engagement en faveur de la promotion et de la défense des droits des femmes à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes instituée en 1975 par l'Organisation des Nations Unies.

Elle a en effet, comme les précédentes années, orchestré la mobilisation de nombreux acteurs du territoire, services municipaux, structures institutionnelles et associatives, qui se sont activement mobilisés pour matérialiser un programme d'actions promouvant la place et le rôle des femmes au sein de la société.

Cette semaine 2023 a fait « *Place aux femmes* » sous différents angles, s'adressant au plus grand nombre ou mettant au travail des participants de tous âges pour des conférences débats ou temps de sensibilisation, moments culturels festifs ou plus sérieux, défis et découvertes connectés au monde, enjeux liés aux milieux du travail ou de la santé, sans oublier la désormais traditionnelle finale du concours d'éloquence.

<u>Des sensibilisations et conférences débat</u> :

- Sensibilisation « *Sexisme, parlons-en !* » assortie d'un théâtre forum avec Rougemont Solidarité
- Conférence sur les « *Femmes de science oubliées* » dans le cadre de l'UPI organisée par Sevran Seniors
- La présentation de l'ouvrage « *Les femmes du lien ; la vraie vie des travailleuses essentielles* » par le photojournaliste Vincent Jarousseau, véritable temps fort de la semaine, mise en perspective avec des témoignages de « femmes du lien » Sevranaises
- Des échanges sur la place des femmes dans la fonction parentale dans le cadre du « *Caféminin* » de Divers Cités Culture
- Une conférence débat agrémentée de temps musicaux avec « *Être une femme dans le 93* » par l'association Espoir de femme

<u>Des temps culturels</u> :

- La « *Balade contée* » avec l'association sentiers ARS, Sevran Seniors et les médiathèques de Sevran
- Le « *Cabaret littéraire* » de l'association Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs

- Une sortie au cinéma pour découvrir les femmes guerrières de « *The woman king* » avec la Maison de quartier Rougemont
- Une représentation débat « *L'école des femmes* » avec des collégiens
- « *Rire en folie* », pour une mise en lumière d'un plateau de femmes humoristes avec la Micro-Folie
- Une conférence concert « *Et les compositrices ? Les femmes dans la musique* » organisée par le Conservatoire Louis Kervoërn de Sevran et illustrée en musique par les professeurs de différents instruments

Des expositions :

- Un focus sur « *La précarité menstruelle* » par le PIJ, en partenariat avec l'association M.A.Y., exposée à la médiathèque l'@telier pour soutenir une collecte de dons de protections périodiques en vue d'installer des distributeurs dans différentes structures du territoire
- « *Sur le toit de l'Afrique* », mise en valeur des travaux d'une jeune photographe sevranaise partie avec 7 jeunes femmes gravir le Kilimandjaro, assortie de 6 affiches réalisées par l'atelier d'Arts plastiques du Conservatoire et l'Atelier Poulbot
- « *Je suis une fille, je peux faire ce que je veux* », phrases d'enfants et réalisations d'arts graphiques sur les préjugés de genre par les enfants du Centre de loisirs Denise Albert
- Exposition « *We can do it* » sur l'évolution des droits des femmes réalisée par la Maison de quartier E. Michelet

Compétences Emploi a proposé son Forum emploi visant à lutter contre les préjugés de genre dans le monde professionnel, agrémenté d'ateliers bien-être « *Juste pour elles* » organisés en lien avec la Mission locale.

Des temps d'échanges et de sensibilisation ont été organisés au sein des centres de PMI sur la place de l'homme et de la femme dans la famille, les places filles/garçons et les préjugés de genre en établissement d'accueil du jeune enfant et en école maternelle, les jouets et jeux genrés.

La finale du concours d'éloquence a, une nouvelle fois, réuni les jeunes des collèges Georges-Brassens et Évariste Galois en partenariat à l'initiative de l'association SUNSHINE.

L'USAP de l'Hôpital Robert Ballanger a ponctuellement ouvert, le temps d'une séance, un atelier artistique, proposé en lien avec le Théâtre de la Poudrerie, proposé à des femmes victimes de violences dans le cadre d'un processus de reconstruction.

La mise en œuvre de dynamiques transversales, dans le cadre des activités du service Cohésion et Inclusion sociale, vise à mettre en lumière et à articuler les actions mises en œuvre toute l'année, notamment en partenariat avec les collèges, pour permettre la prise en compte de cet enjeu de l'égalité hommes/femmes dans les mobilisations quotidiennes des acteurs du territoire.

II. Agir contre les violences faites aux femmes

Les données statistiques partagées par des professionnels œuvrant sur le territoire sevranais soulignent la nécessité d'une mobilisation efficace sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

À l'échelle départementale, l'instance de coordination territoriale de lutte contre les violences conjugales fait état d'un accroissement significatif de faits constatés[12] par une procédure administrative : +72% de 2017 à 2022.

À Sevran, plus de 50% des personnes reçues dans le cadre de l'activité du Centre de planification familiale (PMI, CMS) sont concernées par des situations de violences.

Parmi les personnes reçues par l'intervenante sociale du Commissariat en 2022, 39,7% l'ont été dans le cadre de violences conjugales, 6,38% sont concernées par des violences familiales.

Au niveau du Point d'Accès au Droit, 21% des personnes reçues en 2022 par le CIDFF 93[13] sont concernées par des violences (physiques, psychologiques, économiques et administratives, sexuelles, insultes et menaces verbales).

Les acteurs qui participent localement au groupe réseau « *violences faites aux femmes* »[14] partagent régulièrement des constats préoccupants, tant sur la nature des situations rencontrées que sur leur nombre, et insistent sur l'absolue nécessité de l'efficacité d'un travail en réseau pour permettre, dans les meilleurs délais, une prise en charge efficace.

La Ville de Sevran, engagée depuis de longues années sur cette question, réaffirme sa volonté de soutenir la mobilisation quotidienne des acteurs auprès des femmes et enfants qui en sont les victimes à travers :

- Son appui au dispositif *« Un toit pour elles* »
- La mise en œuvre d'un partenariat fort avec la Police Nationale et l'action de l'intervenante sociale (CCAS) œuvrant au sein du Commissariat
- La mise en place de permanences hebdomadaires au sein du Point d'accès au droit (Point justice) et notamment celles des associations SOS Victimes et CIDFF 93
- L'adhésion au centre ressource régional Hubertine Auclert qui nourrit et soutien les actions mises en œuvre localement
- Le soutien aux associations assurant des permanences au sein du Point d'accueil et d'information au Centre commercial Beau Sevran, en lien avec la Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité au sein de la Préfecture de Seine-

[12] Réunion du 8 juin 2023, Préfecture de la Seine-Saint-Denis, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.
[13] Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles. 248 entretiens ont été menés en 2022.
[14] Piloté par la Ville (Cohésion et Inclusion sociale en lien avec la Conseillère Conjugale et Familiale de la Ville). Réunit des acteurs tels que : psychologues CCAS, Mission Locale, USAP, Intervenante sociale Commissariat, CIDFF 93, Maisons de quartier, Vie des quartiers, Service Social Départemental, Prévention Jeunesse, Atelier Santé Ville, associations.

Saint-Denis (Sunshine, Potenti'Elles Cités, Rougemont Solidarité). Le CIDFF 93 bénéficie d'une subvention de l'État dans ce cadre.

- La coordination d'actions concertées portées par les services municipaux et associations locales à l'occasion de la journée internationale d'élimination des violences à l'égard des femmes[15], le 25 novembre.

Du fait d'alertes transmises par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, l'édition 2022 a été placée plus particulièrement sous le signe de la lutte contre la prostitution des mineur.e.s., sans pour autant laisser de côté les violences sexistes et sexuelles de manière plus large.

Une mobilisation coordonnée des acteurs du territoire a permis de proposer un programme laissant la part belle aux échanges et à la mise en lumière des ressources du territoire.

- Une séance de témoignage débat « *30 ans de lutte contre les féminicides* » avec une association mexicaine, en partenariat avec l'Observatoire Départemental des violences envers les femmes (ODVF 93)
- Deux projections débat du court-métrage « *Plan sous* » abordant la problématique du risque prostitutionnel chez les mineur.e.s. Une séance 'tout public', et une séance à l'attention des agents municipaux pour ouvrir la parole et le questionnement, et mettre en lumière les ressources locales sur le sujet
- Une représentation débat d'une création du Théâtre de la Poudrerie « *Une de perdue* », spectacle écrit à partir d'un travail d'enquête mené à Sevran, tant auprès de familles qu'auprès de professionnels, sur la question de la prostitution des mineur.e.s
- Une projection débat du film documentaire « *Face à face* » réalisé dans le cadre d'un atelier artistique proposé à des femmes victimes de violences conjugales, proposée par l'association SUNSHINE.
- Une soirée conférence échanges « *Luttons ensemble contre les violences faites aux femmes* », s'appuyant sur les interventions d'une avocate, d'une psychothérapeute et d'un policier, proposée par l'association Centre Culturel Franco-Turc.

Là encore, au-delà des événements récurrents organisés en lien avec les acteurs du territoire, l'enjeu majeur porte sur la consolidation d'un travail en réseau pour une prise en charge coordonnée des situations locales, sur la base d'un pilotage au quotidien, d'un partage constant d'information et d'un développement des partenariats pour doter le réseau d'outils permettant aux femmes de sortir des situations de violences et de se reconstruire.

La mise en place de réunions mensuelles des acteurs concernés par cette thématique et la mise en place d'un outil dématérialisé de partage d'information constitue un socle pour faire évoluer la compétence et l'efficacité collectives.

[15] Journée internationale à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies.

Grâce à l'implication de collègues de la Ville, un cycle de sensibilisation sur les violences conjugales sera initié en 2024 auprès d'agents municipaux en position d'accueillir du public selon différentes modalités, en partenariat avec le pôle Formation de la DRH. Trois sessions de deux jours chacune, sont d'ores et déjà programmés sur l'année.

Enfin, l'évolution du « *Point écoute violences* » en un « *Point ressource femmes* » pluri-thématique constituerait un levier majeur pour tendre vers cette efficacité collective.

III. La mobilisation en faveur de la prévention de la prostitution des mineur.es

Au-delà du focus thématique retenu comme fil conducteur pour les actions liées à la journée du 25 novembre 2023, un collectif pluri professionnel s'attèle déjà à un partage actualisé des ressources locales en faveur des familles et des professionnels pour le repérage et l'accompagnement des jeunes filles et garçons concernés par le risque prostitutionnel, sous l'égide du pôle Prévention Jeunesse de la Ville.

Établissements scolaires, mission locale, professionnels de PMI, service social départemental, programme de réussite éducative, conseillère conjugale et familiale, intervenante sociale du commissariat : différents champs professionnels s'articulent pour créer les conditions d'une prise en compte du volet social de cette problématique.

Échanges de pratiques, élaboration d'outils, mise en œuvre d'une démarche de réseau constituent les axes forts de cette mobilisation qui vise notamment l'intervention précoce.

Un flyer d'information à destination des professionnels a été lancé à l'occasion des actions liées à la journée du 25 novembre.

La permanence mensuelle ADO SEXO, mise en place par le pôle Prévention Jeunesse en partenariat avec l'association ASTHERIIA AURORE a vocation à être implantée dans les collèges.

IV. Faire une ville qui aide aux démarches, au plus près des habitants

Le Point d'accès au droit / Point justice accueilli dans les locaux du CCAS, bien repéré par les Sevranais.es, est sollicité de manière intense et régulière.

Des associations ou représentants d'institutions couvrent, en proximité des habitant.es, différents volets de l'accès au droit : SOS Victimes, CIDFF 93, Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs, Délégué du défenseur des droits, Conseil départemental de l'accès aux droits, avocate du Barreau de Seine-Saint-Denis sur un volet généraliste ainsi qu'en droit du travail, ADIL 93, CERAF Médiation, Conseiller numérique se relaient pour des permanences hebdomadaires. Celles-ci constituent également une ressource précieuse pour soutenir les Sevranais.es dans le repérage des circuits administratifs et judiciaires.

Une permanence d'écrivain public, toujours loin de couvrir les besoins qui s'expriment quotidiennement, tous quartiers confondus, est accueillie à la Maison de quartier Marcel Paul.
Au-delà de l'accès au droit sous un angle juridique se pose également l'enjeu de l'accès aux droits sociaux au sens large.
Le Co pilotage, avec la CAF de la Seine-Saint-Denis, d'une démarche de réseau pour l'accès aux droits, initiée en 2023 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale Ville-CAF, vise à donner de la visibilité et de la lisibilité aux ressources locales, et à les mettre en complémentarité dans une logique de « *guichet intégré* ».
La construction progressive d'une culture partagée entre les acteurs du territoire, en s'appuyant notamment sur des formations à l'approche centrée sur le « *Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs* » contribuera à faire évoluer les pratiques au service de la prise en compte des besoins des personnes les plus vulnérables.

V. Faire une ville d'inclusion

Matérialiser l'enjeu de l'inclusion dans tous les domaines pour tous, c'est notamment prendre en compte les besoins des Sevranais.es en situation de handicap, tous handicaps confondus, empêchés pour différentes raisons, en raisonnant sous l'angle du « *plus grand dénominateur commun* » et en prenant en compte l'ensemble des variables de l'écosystème local.
La « *Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées* », levier technique de la démarche, renouvelée en octobre 2020, s'est réunie en 2023.
La création du service *Cohésion et inclusion sociale* au sein de la Direction des Solidarités vise à soutenir la mise en œuvre d'un processus transversal pour le développement de l'accessibilité au sens large sur le territoire sevranais.
La démarche avait déjà permis, fin 2022, d'identifier les grands axes d'une feuille de route dont la mise en œuvre nécessite une mobilisation sans relâche au quotidien.
L'activité poursuivie en 2023 a permis de compléter l'identification des ressources utiles aux personnes en situation de handicap.

VI. Les perspectives pour 2024

1. Intégrer l'évaluation des usages dans les projets d'aménagement, en lien avec les associations et/ou usagers concernés :
   - Passage en revue des places PMR existantes conjointement avec une/des à mobilité réduite et les services techniques

- Envisager la faisabilité de mise en place d'une instance de concertation technique (Services techniques) associant des usagers en situation de handicap en amont de la réalisation de travaux intégrant la mise en accessibilité

2. Proposer des temps réguliers de sensibilisation avec mise en situation (kit pédagogique de sensibilisation aux différents handicaps) auprès de différents publics cibles pour accompagner durablement une évolution des représentations :
   - Agents municipaux, en lien avec la Direction des Ressources Humaines
   - Public tout-venant dans le cadre des événements de la Ville
   - Public enfance-jeunesse en lien avec les établissements scolaires, les structures de loisirs, Service Jeunesse, PIJ …
3. Mettre en forme un premier inventaire des ressources en matière d'accès aux droits, à la culture, aux sports, aux loisirs, etc. …
4. Développer des partenariats en faveur de l'habitat inclusif, en lien avec la Direction Habitat Logement

Partie VII. ANNEXE 3- Plan pluriannuel d'investissement

AXE	Quartier	Intitulé	Maîtrise d'ouvrage	Pilotage DG	Echéance Travaux	Coût global Prévisionnel	Prév. 2024		Prév. 2025		Prév. 2026		Prév. 2027		Prév. 2028		Prév. 2029		Prév. 2030		Prév. 2031		Prév. 2032	
							Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
EDUCATION	VILLE	Amélioration, entretien (dont cours oasis)	DIRECTE	SLD/LC	2024-2030	10 000 000	TRAVAUX 3 000 000	1 680 000	TRAVAUX 3 000 000	1 680 000	TRAVAUX 3 000 000	1 680 000	TRAVAUX 3 000 000	1 680 000	TRAVAUX 3 000 000	1 680 000	TRAVAUX 3 000 000	1 680 000	3 000 000	1 680 000	3 000 000	1 680 000	3 000 000,00	1 680 000,00
		sécurisation des écoles																						
		Ecoles Modernisation de l'informatique	DIRECTE	SA	2024-2030	1 400 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000
	QUARTIER SUD	Extension Ecole Lamartine (Hors VRD) et réhabilitation	DIRECTE	SLD/LC	2024-2026	8 050 000	100 000	56 000	1 000 000	560 000	2 400 000	1 344 000												
		Ecole quartier sud (ACQUISITION ET TRAVAUX)	DIRECTE	LC/SJD/NM	2024-2028	18 000 000	ETUDES 100 000	56 000	études 100 000	56 000	TRAVAUX 5 000 000	2 800 000	TRAVAUX 6 000 000	3 360 000	Travaux et livraison 8 000 000	4480000	travaux 100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000
	Perrin Vilo des prés	Réhabilitation 3 GS Perrin Claude Bernard + restructuration restauration GS Perrin + création centre de loisirs préélco et salle conservatoire NPNRU Educérov	DIRECTE	SLD/LC	2026-2029	5 800 000	substitution bâtiments provisoires 100 000	56 000	PROCEDURES ET ETUDES 100 000	56 000	ETUDES ET TRAVAUX 1 000 000	560 000	TRAVAUX 2 500 000	1 400 000	TRAVAUX 1 600 000	896 000	LIVRAISON 500000	280000						
	Mont céleux Port blanc	NPNRU Reconstruction du groupe Scolaire Montaigne	DEEGUIE	LC/SJD/NM	2026-2031	27 600 000	PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE ET CONSULTATION ENTREPRISES 100 000	56 000	CONSULTATION ENTREPRISES ET LANCEMENT TRAVAUX 100 000	56 000	ETUDES 800 000	280 000	TRAVAUX 7 000 000	3 920 000	TRAVAUX 10 000 000	5 600 000	Travaux 5 000 000	2 800 000	Livraison 1 000 000	560 000				
	Les Sablons	Extension Ecole Rêve 2 (dortoirs + salle préscolaire Educerov	DIRECTE	SLD/LC	2024-2025	700 000	50 000	28 000	650 000	364 000														
CULTURE		GROUPE SCOLAIRE TERRE D EAUX				10 000 000	0	0	0	0	0	0	3 000 000	1 680 000	6 000 000	3 360 000	1 000 000	560 000						
	Centre Ville	Urbanisme transitoire beaudottes réimplantation de services publics (Déplacement Centre de loisirs Jules Verne)	directe		2024-2026	1 500 000	PROGRAMME 500 000	280 000	TRAVAUX 1 000 000	560 000														
		Reconstruction salle des fêtes, centre culturel			2025-2027	9 000 000	200 000	112 000	1 500 000	840 000	4 000 000	2 240 000	3 600 000	2 016 000										
	GARE Sevran Livry	Démolition reconstruction du conservatoire Maurice Ravel Opération d'aménagement Rue d'Aulnoy	ARBITRAGE	LC/SJD/NM	2028-2032	10 000 000	modulaires 150 000	84 000	remise en état 950 000	532 000		0	ETUDES 100 000	56 000	TRAVAUX 1 000 000	560 000	TRAVAUX 1 000 000	560 000	LIVRAISON 3 900 000	2 184 000				
		Reconstruction médiathèque CA MUS	ARBITRAGE	LC/NM/SJD	2026-2029	10 000 000																		
	Beaudottes	NPNRU Création d'un équipement socio-culturel Beaudottes	DEEGUIE	LC/NM/SJD	2024-	26300000 convention Séquano	CONSULTATION ENTREPRISE / CONCOURS 0	0	CONSULTATION ENTREPRISE / CONCOURS 0	0	TRAVAUX 0	0	TRAVAUX 0	0	TRAVAUX ET LIVRAISON 0,00	0,00								

AXE	Quartier	Intitulé	Maîtrise d'ouvrage	Pilotage DG	Echéance Travaux	Coût global Prévisionnel	Prév. 2024 Dépenses	Prév. 2024 Recettes	Prév. 2025 Dépenses	Prév. 2025 Recettes	Prév. 2026 Dépenses	Prév. 2026 Recettes	Prév. 2027 Dépenses	Prév. 2027 Recettes	Prév. 2028 Dépenses	Prév. 2028 Recettes	Prév. 2029 Dépenses	Prév. 2029 Recettes	Prév. 2030 Dépenses	Prév. 2030 Recettes	Prév. 2031 Dépenses	Prév. 2031 Recettes	Prév. 2032 Dépenses	Prév. 2032 Recettes
PETITE ENFANCE	Beaudottes	Pôle petite enfance, 40 berceaux, équipement PMI + CMPP	DELEGUEE	LC/SA/NM/SLD	2024-2028	7500000 convention Séquano	CONSULTATION ENTREPRISES 0	0	TRAVAUX 0	0	TRAVAUX 0	0	TRAVAUX 0	0	LIVRAISON 0	0								
	Terre d'Eaux	Création d'une crèche 40 places Terres d'eaux	ARBITRAGE	LC/NM	2026-2028	2 500 000	0	0	0	0	travaux 0	0	travaux 200 000	112 000	LIVRAISON 200 000	112 000	1000000	560000	1100000	616000				
SPORT	Ville	Entretien et rénovation des équipements sportifs	DIRECTE	LC/SLD	2022-2032	récurrent	TRAVAUX ET LIVRAISON 600 000	96 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 500 000	80 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 500 000	80 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 200 000	32 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 200 000	32000	TRAVAUX ET LIVRAISON 200 000	32000	TRAVAUX ET LIVRAISON 200 000	32000	TRAVAUX ET LIVRAISON 32 000	5120	TRAVAUX ET LIVRAISON 200 000	32000
	Ville	Réfection des terrains de proximité	DIRECTE	LC/SLD	2022-2032	1 200 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100 000	96 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100 000	96 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100 000	96 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100 000	96 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100 000	96 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100 000	96 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100 000	96 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100000	96000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100000	96000
	Centre ville	Construction Complexe sportif acrobatiques : trampoline, gym acrobatique, escalade	DIRECTE	SLD/LC	2024-2027	10 100 000	ETUDES 200 000	112 000	TRAVAUX 3 000 000	1 680 000	TRAVAUX ET LIVRAISON RENTREE SCOLAIRE 5 600 000	3 136 000	clôture 1 300 000	728 000										
	Sablons	Extension - Construction nouvelle piscine bassin olympique + VRD	DIRECTE	LC/SLD	2022-2026	26 000 000	TRAVAUX 12 000 000	7 000 000	LIVRAISON 8 000 000	6 000 000	2 000 000	1 120 000												
		création d'aires ludicos sportives	directe		24-25	2 100 000	700 000	500 000	700 000	500 000	700 000	500 000												
	Beaudottes	terrain de foot synthétique					0	0																
SPORT	Beaudottes	NPNRU Reconstruction gymnase Baquet	DELEGUEE	LC/NM/SLD	2028-2030	15400000 convention Séquano									CONSULTATION ENTREPRISE / 0,00	0,00	TRAVAUX 0,00	0,00	TRAVAUX 0,00	0,00				
		Projet Rue d'aulnay Opération d'aménagement Villa des Prés-Perrin-Mauriac GS BERNARD / PERRIN + Gymnase Lemarchand	ARBITRAGE	LC/NM/SLD	2026-2028	7 500 000	PROGRAMME 200 000	112 000	ETUDES ET LANCEMENT TRAVAUX 300 000	168 000	TRAVAUX 2 000 000	1 120 000	TRAVAUX 2 000 000	1 120 000	livraison 1 000 000	560 000								
		Guimier modulaires vestiaire et tribunes					700 000																	
Economie Emploi Formation	Centre Ville	rénovation de la halle du marché forain et des abords	DELEGUEE		2023-2026																			
	Montceleux Pont-Blanc	Rénovation Parking A3 + A5	anru		24-26	3 000 000	100 000		1 000 000		1 000 000		900000											
		Acquisitions Foncières et commerciales				5 000 000	500 000,00		500 000,00		500 000,00		500 000,00											

AXE	Quartier	Intitulé	Maîtrise d'ouvrage	Pilotage DC	Echéance Travaux	Coût global Prévisionnel	Prév. 2024		Prév. 2025		Prév. 2026		Prév. 2027		Prév. 2028		Prév. 2029		Prév. 2030		Prév. 2031		Prév. 2032	
							Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Installation de panneaux photovoltaïques	DIRECTE	SJD	2022-2026	1 800 000	TRAVAUX ET LIVRAISON		TRAVAUX ET LIVRAISON		TRAVAUX ET LIVRAISON													
							450 000	189 000	300 000	126 000	300 000	126 000	300 000	126 000										
		installation d'îlots de fraicheur et de brumisateurs	DIRECTE	SJD	2001-2032	600 000	LIVRAISON		LIVRAISON		LIVRAISON		LIVRAISON		LIVRAISON		LIVRAISON		LIVRAISON		LIVRAISON		LIVRAISON	
							100 000	66 000	100 000	66 000	100 000	66 000	100 000	66 000	100 000	66000	100 000	66000	100 000	66000	100 000	66000	100 000	66000
	Ville	Remplacement des véhicules thermiques anciens par des électriques	DIRECTE	MAN/SJD	2022-2032	2 500 000	LIVRAISON		LIVRAISON															
							700 000	392 000	500 000	280 000	500 000													
		Plan Vélo - voies vertes			2022-2032	3 000 000	LIVRAISON		LIVRAISON		LIVRAISON													
							700 000	392 000	500 000	280 000	500 000	280 000												
		Entretien voiries			récurrent		3 000 000	600 000	3 000 000	600 000	3 000 000	600 000	3 000 000	600 000	3 000 000	600 000	3 000 000	600 000	3 000 000	600 000	3 000 000	600 000	3 000 000	600 000
		Eclairage public			récurrent		1 000 000	200 000	1 000 000	200 000	1 000 000	200 000	1 000 000	200 000	1 000 000	200 000	1 000 000	200 000	1 000 000	200 000	1 000 000	200 000	1 000 000	200 000
		Raccordement réseaux de chaleur			récurrent		350 000	70 000	350 000	70 000	350 000	70 000	350 000	70 000	350 000	70 000	350 000	70 000	350 000	70 000	350 000	70 000	350 000	70 000
		chauffage			récurrent		500 000	100 000	500 000	100 000	500 000	100 000	500 000	100 000	500 000	100 000	500 000	100 000	500 000	100 000	500 000	100 000	500 000	100 000
	QUARTIER SUD	Pépinière Parc Kodak avec VRD agriculture urbaine	DIRECTE	NAV/SJD	24-25	430 000	Choix preneur																	
							100 000	66 000	230 000	151 800														
Environnement/ Transition écologique / Cohésion sociale		Embellissement du parc Louis Armand	DIRECTE	SJD	2020-2024	750 000																		
							500 000	49 212																
	Centre ville	création d'un site cinéraire végétalisé (jardin des souvenirs) Désaffectation et valorisation du patrimoine	DIRECTE	SA/SJD	24-26	1 150 000	études		TRAVAUX															
							200 000	112 000	950 000	532 000														
		Végétalisation du cimetière			2024-2025	600 000			ETUDES		TRAVAUX													
									100 000	56 000	500 000	280 000												
		Confortement et préservation du patrimoine historique de la ville - Pavillon Nobel	DIRECTE	SJD/AC	2024-2025	1 750 000	confortement et projet		travaux															
							950 000	712 500	800 000															
	ville	"bassin à pneus"	EPT		2024-2027	2 000 000	0	0	0	0	0	0												
		ENTRETIEN ET AMELIORATION BATIMENTS GENERAUX			récurrent	10 550 000	1 100 000,00	220 000,00	1 050 000,00	210 000,00	1 050 000,00	210 000,00	1 050 000,00	210 000,00	1 050 000,00	210 000,00	1 050 000,00	210 000,00	1 050 000,00	210 000,00	1 050 000,00	210 000,00	1 050 000,00	210 000,00
		Accompagnement des risques majeurs			récurrent	3 000 000	1 000 000,00	800 000,00	200 000,00	160 000,00	200 000,00	160 000,00	200 000,00	160 000,00	200 000,00	160 000,00	200 000,00	160 000,00	200 000,00	160 000,00	200 000,00	160 000,00	200 000,00	160 000,00
		Point d'accès aux droits (Westinghouse)			2024	300 000,00																		
		Etudes bâtiments			2024	150 000		150 000,00		150 000,00														
		Démolition structure jeunesse Kanzari			2024																			

AXE	Quartier	Intitulé	Maîtrise d'ouvrage	Pilotage DG	Echéance Travaux	Coût global Prévisionnel	Prév. 2024		Prév. 2025		Prév. 2026		Prév. 2027		Prév. 2028		Prév. 2029		Prév. 2030		Prév. 2031		Prév. 2032	
							Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Aménagement Des espaces publics	Centre ville	Restructuration du centre ville et végétalisation (Crétier , Sports Bussière Parc des sœurs)	DIRECTE	SLD/ANM	2022- 2026	4 500 000	2 000 000	826 040	1 000 000	826 040	500 000													
Santé	VILLE	Accès aux soins	ARBITRAGE	SA/ANM	2024-2026	500 000	TRAVAUX 50 000	28 000	TRAVAUX 185 000	103 600	TRAVAUX ET LIVRAISON 200 000	112 000												
Patrimoine	Becquerel	Travaux aménagement Becquerel (DRH et Archives)	DIRECTE	SLD/SA	2022-2024	190 000			TRAVAUX 190 000	106 400														
Sécurité	Centre ville	Nouveau poste de police municipale + PTI+ CSU	DIRECTE	SLD/ANM	2022-2026	6 400 000	Permis de construire ET LANCEMENT TRAVAUX 800 000	448 000	TRAVAUX 4 400 000	2 576 000	Travaux et livraison 1 000 000	560 000												
	VILLE	Vidéo protection	DIRECTE	MAN/SLD	2022-2032	1 300 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 400 000	224 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 400 000	224 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 400 000	224 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 400 000	224 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 400 000	224 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 400 000	224 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 400 000	224 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 400 000	224 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 400 000	224 000
		Sécurisation des parcs et des bâtiments	DIRECTE	MAN/SLD	2022-2026	500 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100 000	56 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100 000	56 000	TRAVAUX ET LIVRAISON 100 000	56 000												
ACHAT EQUIPEMENT VILLE	VILLE	Projet récurrent				15 000 000	1 500 000,00	300 000,00	1 500 000,00	300 000,00	1 500 000,00	300 000,00	1 500 000,00	300 000,00	1 500 000,00	300 000,00	1 500 000,00	300 000,00	1 500 000,00	300 000,00	1 500 000,00	300 000,00	1 500 000,00	300 000,00
espaces verts	VILLE	plantations d'arbres					200 000,00		200 000,00		200 000,00		200 000,00		200 000,00		200 000,00							
INFORMATIQUE		Modernisation informatique				4 800 000	600 000,00	216 000,00	400 000,00	144 000,00	400 000,00	144 000,00	500 000,00	180 000,00	500 000,00	180 000,00	500 000,00	180 000,00	500 000,00	180 000,00	500 000,00	180 000,00	500 000,00	180 000,00
convention Séquano						36 700 000	3 062 000,00		3 062 000,00		3 062 000,00		3 062 000,00		3 062 000,00		3 062 000,00		3 062 000,00		3 062 000,00		3 062 000,00	
budget participatif							125000		125000		125000		125000											
TOTAL						69 890 000	8 712 000	2 098 040	11 437 000	4 334 040	7 362 000	1 396 000	5 662 000	704 000	5 662 000	704 000	5 462 000	704 000	5 462 000	704 000	5 462 000	704 000	5 462 000	704 000